RAPPORT D'ACTIVITÉS
2020

www.tibi.be
0800 94 234

tibi

SOMMAIRE

1 Sensibiliser
Page 6

1.1 La prévention des déchets
Page 8

1.2 La communication
Page 11

2 Collecter
Page 12

2.1 Les collectes en porte-à-porte
Page 15

2.2 Les collectes par apports volontaires
Page 19

2.3 Le Taxi-Déchets
Page 27

2.4 L'Unité Propreté Publique
Page 28

3 Recycler
Page 30

3.1 Les verre, papier/carton et PMC
Page 32

3.2 Les différentes filières de recyclage
Page 33

3.3 Le tri des PMC
Page 34

3.4 Le tri-broyage des encombrants
Page 35

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération
Page 35

3.6 Les statistiques globales
Page 36

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2020
Page 38

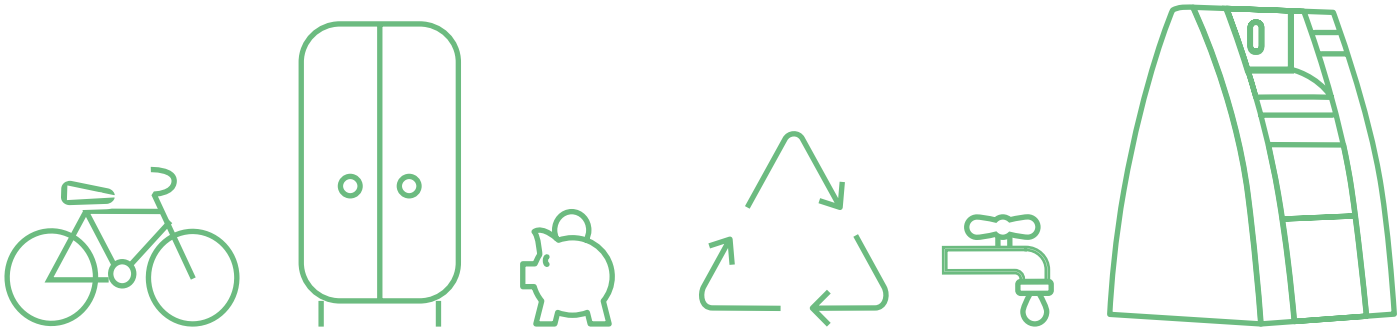

4 Valoriser
Page 40

4.1 Les faits marquants
Page 42

4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs
Page 42

4.3 Les flux de déchets
Page 43

4.4 Les produits valorisés
Page 44

4.5 Les Réfioms
Page 45

4.6 L'analyse des rejets
Page 46

4.7 Le bilan énergétique en 2020
Page 50

4.8 Le comité d'accompagnement des riverains
Page 51

4.9 Le système de management environnemental
Page 51

5 Administrer
Page 52

5.1 Les Ressources Humaines
Page 54

5.2 La qualité, la sécurité et l'environnement
Page 55

5.3 La gestion du charroi
Page 56

5.4 La gestion du patrimoine
Page 57

5.5 La gestion des achats, des assurances et du volet juridique
Page 59

5.6 La gestion informatique
Page 59

5.7 La gestion des instances
Page 60

6 Annexes
Page 61

En 2020, Monsieur Gaëtan Bangisa a assuré la Présidence de Tibi jusqu'au 1er octobre, date à laquelle Monsieur Léon Casaert a repris le flambeau.

AVANT-PROPOS

2020 : UNE ANNÉE IMPACTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

La pandémie de la Covid-19 s'est invitée au programme dès la mi-mars. Elle a bouleversé notre quotidien et rebattu les cartes. Il nous a fallu faire preuve d'adaptabilité au quotidien, en tenant compte de l'évolution de la situation, ainsi que des décisions prises par les différents niveaux de pouvoir.

Durant cette crise sanitaire sans précédent, les métiers essentiels, dont les nôtres font partie, ont été mis en avant, comme ce fût bien entendu le cas du personnel médical, en première ligne, ainsi que du personnel lié à la sécurité des personnes et du territoire. Notre personnel a en effet fait preuve de courage, d'esprit d'équipe, de professionnalisme et d'engagement au quotidien.

Nous nous souviendrons par exemple que nos préposés ont accepté d'assurer temporairement d'autres fonctions durant le confinement pour apporter leur aide et permettre à l'Intercommunale de maintenir ses missions essentielles, et ce malgré la fermeture des recyparcs.

Nous nous rappellerons également de l'implication de chacun malgré la charge de travail et les difficultés, et notamment de celle des agents de notre Service Qualité, Sécurité et Environnement. Durant cette période difficile, ils ont été particulièrement sollicités et se sont montrés très investis, allant même jusqu'à produire du gel hydroalcoolique pour l'ensemble du personnel.

En définitive, c'est bien entendu grâce à notre personnel et à son investissement que nous avons pu continuer à assurer notre mission indispensable pour le bien de l'ensemble des citoyens de notre territoire intercommunal.

Enfin, malgré cette crise sanitaire, bon nombre d'objectifs ambitieux ont pu être atteints durant l'année 2020. Nous pouvons notamment citer : l'ouverture du nouveau recyparc FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet), le démarrage de la collecte en conteneurs à puce à Farciennes, l'implémentation de conteneurs enterrés pour le PMC dans le centre de Charleroi, la collecte du PMC du Nouveau Sac Bleu en phase test à Aiseau-Presles et à Farciennes, ainsi que la poursuite du déploiement des activités de la propreté publique dans les Districts Centre, Sud et Ouest de Charleroi.

N'oublions pas non plus la dernière phase de modernisation de l'UVE avec le démantèlement des anciennes installations dont la fin est prévue pour avril 2021, le démarrage du chantier du nouveau bâtiment pour nos équipes de collecte et de propreté, les travaux d'adaptation de VALTRIS qui permettront au centre de pouvoir assurer dès la mi-2021 le tri du "Nouveau Sac Bleu" (c.-à-d. incluant tous les emballages en plastique) de plus de 1,3 millions d'habitants de la Région de Charleroi, ainsi que des Provinces de Namur et du Brabant wallon.

Cette année 2020 fut aussi, et surtout, marquée d'une profonde tristesse avec le décès en service de notre collègue et ami, Olivier Quartier.

2020 a également vu le passage de flambeau de la Présidence de l'Intercommunale de Monsieur Gaëtan Bangisa à Monsieur Léon Casaert. À cette occasion, nous avons pu remercier Monsieur Bangisa pour son investissement et souhaiter la bienvenue à Monsieur Casaert.

Décidément, 2020 ne fût pas une année comme les autres.

Mais en 2020, notre Intercommunale Tibi et son personnel ont surtout continué à assurer l'intégralité de leurs missions essentielles de maintien de la qualité du cadre de vie des citoyens et c'est là notre plus belle réalisation.

Léon Casaert, Président.
Philippe Teller, Directeur Général.

1. SENSIBILISER

Expliquer pour convaincre !

1. Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des habitants des communes associées, l'équipe de prévention des déchets de Tibi propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à :

- Réduire les volumes de déchets produits ;
- Favoriser le recyclage et le réemploi afin de préserver les ressources.

2. Privilégier les actions de terrain

Pour sensibiliser le plus large des publics, l'équipe de prévention propose chaque année de multiples actions de proximité : campagnes de communication, animations dans les écoles, fêtes de l'environnement, formations d'adultes, ateliers, conférences, débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, jeux, etc.

3. Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de concertation sont régulièrement organisées avec les partenaires locaux que sont les Communes, plus particulièrement les échevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements, les sociétés de logements publics, etc.

4. Réaliser des campagnes efficaces

Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens, Tibi met chaque année sur pied des campagnes de presse et de communication (presse écrite, radio, TV, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.

1.1 La prévention des déchets

La prévention des déchets à l'échelle intercommunale

Début 2020, la méthodologie de mise en œuvre du nouveau Décret Prévention a pu être affinée avec l'administration wallonne et en collaboration avec la COPIDEC. Grâce à la proactivité des intervenants en charge de ce projet, tant au niveau régional qu'intercommunal, les informations utiles et nécessaires à la prise de décision des Villes et Communes souhaitant bénéficier du subside supplémentaire ont pu être diffusées en février 2020, ce qui a permis à 6 communes sur 14 de solliciter ce subside supplémentaire malgré le contexte de la COVID-19.

Courant 2020, l'Intercommunale a par ailleurs réuni la **plateforme de prévention** reprenant tous les relais communaux, en particulier les Echevins de l'environnement et les Eco-conseillers.

Le subside de prévention destiné à l'Intercommunale n'a quant à lui pas subi de modification en 2020 : 0,30€/habitant/an sont octroyés par la Wallonie afin de réaliser les campagnes intercommunales de réduction des déchets. De même, la Wallonie subsidie 60 % du coût total du plan d'actions.

En 2020, l'Intercommunale a réalisé au profit de l'ensemble de ses communes associées le bilan de l'action **« mise à disposition de gobelets réutilisables »** qui a lieu depuis 2015. L'action, très porteuse, améliore la propreté publique d'une part et permet d'autre part une réduction importante des quantités de déchets résiduels (déchets en plastique à usage unique) produits lors des événements dans l'espace public. Son succès n'a cessé de croître et l'impact budgétaire est aujourd'hui devenu très important dans certaines communes. Sur base de ce bilan, l'Intercommunale a défini, en collaboration avec ses communes associées, une approche qui convient à chaque stratégie communale et qui permet de maîtriser le coût de cette action.

Dans le cadre du projet « Ecoles plus propres » subsidié par Be WaPP, l'Intercommunale a accompagné 14 écoles et les a encadrées dans la mise en œuvre d'un **plan de réduction des déchets et d'amélioration du tri et de la propreté** au sein des écoles et de leurs abords.

En matière de réduction des déchets et d'amélioration du tri sélectif, l'Intercommunale a poursuivi les diagnostics déchets et les animations de sensibilisation dans les écoles.

Les restrictions de contacts nous ont cependant obligés à revoir notre stratégie, tant en termes d'actions que de cibles. Nous avons décidé de concentrer bon nombre d'actions sur notre réseau de recyparcs, ceux-ci permettant aux équipes de prévention d'entrer en contact facilement avec les citoyens, tout en garantissant un respect des gestes barrière, dont la distanciation.

Par ailleurs, l'Intercommunale a développé une campagne de sensibilisation permettant de promouvoir l'utilisation du masque réutilisable et d'éviter que les masques jetables ne deviennent des déchets sauvages. **Des boîtes à masque réutilisables** ont été réalisées par Tibi, en partenariat avec Be WaPP et **des masques réutilisables en tissu** ont été acquis dans le cadre du subside de prévention des déchets à l'échelle intercommunale. Ces boîtes ont été distribuées à la population lors d'actions de sensibilisation et relayées par la presse. Comme dans le cadre de l'action « gobelets réutilisables », l'objectif était double : **améliorer la propreté publique** en évitant que des masques ne soient jetés dans la rue et **promouvoir la réutilisation des masques.**

La prévention des déchets à l'échelle communale

Désormais, la Wallonie incite les communes à adopter une démarche « Zéro Déchet » sur leur territoire, en proposant des actions tant à destination des ménages que du personnel des communes. Les communes qui le souhaitent peuvent, depuis le 1er janvier 2020, bénéficier d'un subside supplémentaire de 0,50 €/an/habitant dans le cadre de la prévention des déchets, ce qui porte le subside communal potentiel à 0,80 €/an/habitant.

Notre Plan Stratégique 2020-2022 prévoyait déjà un accompagnement des administrations et des citoyens dans la démarche « Zéro Déchet », mais les nouvelles dispositions de subsidiations n'étaient pas connues lors de la rédaction de ce Plan Stratégique et n'y ont donc pas été intégrées. Il nous semble important d'insister sur le fait que la Région subsidie 60 % du coût total des actions de prévention, ce qui induit une charge résiduelle de 40 % pour les communes, dont il faut tenir compte au niveau budgétaire. À cet égard, nous sommes favorables à ce que la couverture de subsidiation des actions de prévention devienne plus importante dans les années à venir de manière à favoriser l'adhésion à la démarche « Zéro Déchet ».

En 2020, les 14 communes associées ont octroyé à Tibi la délégation des actions locales de prévention sur leur territoire, ce qui a permis à l'Intercommunale de proposer des actions complémentaires et cohérentes sur l'ensemble de la zone, tout en étant en parfaite adéquation avec les attentes individuelles de chaque commune.

L'Intercommunale propose aux communes de mettre en œuvre une approche de terrain pour sensibiliser directement le citoyen ; des actions sont ainsi définies avec les communes, en fonction des problématiques rencontrées sur leur territoire et également des axes directeurs régionaux en matière de prévention des déchets, de tri et de propreté publique le cas échéant.

En 2020, 6 communes ont opté pour la subvention à destination des communes « Zéro Déchet » : Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fleurus, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles. Un diagnostic de territoire, une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), un Plan Stratégique et des fiches-actions ont été rédigés en partenariat avec ces communes. Il faut noter que ces 6 communes se sont également engagées à développer leur exemplarité en matière de réduction des déchets produits par leur personnel sur le lieu de travail.

Dans les 8 autres communes associées, nous avons également prôné cette méthodologie « Zéro Déchet ».

Après un arrêt abrupt des actions de terrain au printemps 2020, notamment suite à la fermeture des écoles et des évènements, nos communes associées nous ont à nouveau sollicités dès que cela s'est avéré possible afin de mettre sur pied des actions dans les plaines de jeux communales et sur les marchés tout en respectant strictement les mesures sanitaires en vigueur. À la rentrée scolaire de septembre, le rythme des animations scolaires a pu reprendre, bien que perturbé.

La prévention des déchets à l'échelle régionale

Au sein de la COPIDEC, l'Intercommunale Tibi a pu participer au développement, en 2020, de nouveaux outils de communication au bénéfice de l'ensemble de ses communes associées, les plus remarquables étant :

- Un kit de démarrage « Zéro Déchet » pour les familles, sous forme de fiches tutorielles pratiques et de vidéos explicatives ;
- Le développement des contenus « Zéro Déchet » du magazine Magde.be et la création d'une page Facebook spécifique.

La COPIDEC a également mis sur pied une formation destinée au personnel de prévention des déchets des intercommunales wallonnes permettant de s'approprier la nouvelle méthodologie « Zéro Déchet » ; en effet, cette méthodologie est maintenant devenue la référence du pouvoir subsidiant. L'ensemble du personnel du Service Communication et Prévention de Tibi a eu l'opportunité de s'y former. Il faut souligner qu'il s'agissait de la première formation conjointe à toutes les équipes prévention des déchets des intercommunales wallonnes de gestion des déchets, réalisée dans un esprit de cohérence sur l'ensemble du territoire wallon.

Par ailleurs, Tibi a maintenu sa présence sur Vivacité en proposant chaque mois, une chronique de conseils en prévention des déchets.

Le public sensibilisé durant les actions de prévention

L'année 2020 a été marquée par les restrictions de contacts qui ont fortement impacté les actions de prévention de terrain. Durant la première période de confinement en mars-avril, toutes les animations de prévention ont dû être annulées ou reportées.

En été, nous avons pu réaliser des activités dans notre réseau de recyparcs ainsi que dans les plaines de jeux et centres aérés organisés par les communes, dans le strict respect des mesures sanitaires.

A la rentrée de septembre, les animations ont pu reprendre dans les écoles mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes. Les animations n'ont, par contre, pas pu reprendre pour les groupes de jeunesse, suite à la limitation des activités extra-scolaires.

Le second confinement, en novembre, nous a obligé à postposer la réalisation de l'importante action de sensibilisation à la réduction des emballages et à l'usage de la gourde, destinée à tous les élèves de l'enseignement fondamental communal de la Ville de Charleroi. Cette action, qui visait 10.000 élèves, a dû être reportée à 2021, en même temps que celle planifiée pour les écoles primaires du réseau libre.

Malgré la situation sanitaire, Tibi est parvenu à maintenir en 2020 la sensibilisation de quelques 24.270 personnes d'une manière directe ; ces personnes se sont réparties au cours de 558 animations, entre 19.459 adultes et 4.811 enfants.

Il s'agit certes d'une diminution de 50 % en comparaison avec 2019 mais afin de toucher un maximum de citoyens, Tibi a par ailleurs multiplié les actions de communication ne nécessitant pas de présentiel pour continuer à sensibiliser la population :

- Une diffusion de spots de prévention des déchets sur Télésambre ;
- Une édition et diffusion d'un magazine «Zéro Déchet» dans les boites aux lettres des habitants de Courcelles, Fleurus, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles ; ces communes ont en effet choisi d'orienter une partie de leurs actions locales de prévention sur cette thématique « Zéro Déchet » ;
- Des posts sur Facebook et sur le site internet de l'intercommunale.

Grace à cela, les audiences cumulées de ces différentes actions indirectes dépassent les 500.000 personnes touchées en 2020 et le nombre d'abonnés à notre page Facebook a doublé en 2020.

1.2 La communication

La communication interne

Le travail initié au sein du groupe de mobilisation du personnel s'est poursuivi en 2020. Le dernier trimestre 2020 a été mis à profit de manière à impliquer le groupe dans une redéfinition des moments-clés de convivialité de l'Intercommunale compte tenu de la situation sanitaire et afin de préparer le prochain baromètre de la mobilisation qui sera réalisé en vue de mesurer l'évolution par rapport aux résultats de 2014 et de 2018.

Les journées d'accueil des nouveaux agents ont été organisées dans le respect des mesures sanitaires.

Après un tout début 2020 qui a permis l'organisation de la cérémonie des vœux pour le personnel et l'invitation à assister à un match de football, les autres événements destinés au personnel ont dû être repensés, voire reportés compte tenu de la situation sanitaire. Avec inventivité, nous sommes quand même parvenus à récompenser de différentes manières notre personnel pour le travail accompli avec professionnalisme et dévouement dans des conditions difficiles.

La dynamisation de la démarche « écoteam » à l'interne a dû être reportée étant donné la limitation du nombre de réunions en présentiel et le recentrage sur les activités prioritaires de l'Intercommunale.

La communication externe

Le nombre de visites sur le site internet et sur la page Facebook de Tibi a fortement augmenté au printemps 2020. Le taux d'engagement sur les publications de la page Facebook de l'Intercommunale a également beaucoup progressé. Ces canaux de communication ainsi que la presse, ont été utilisés afin de maintenir le lien et pour diffuser en permanence aux citoyens les informations relatives à la continuité de notre service public essentiel.

Certains projets n'ont pu être développés complètement en 2020 et sont de facto reportés en 2021, étant donné le recentrage nécessaire de l'Intercommunale sur les missions de base et la gestion de la communication liée à la crise sanitaire.

C'est le cas, par exemple, du redéploiement du journal d'information à destination des ménages, « l'ID Mag » et de la modernisation du site internet de Tibi. Nous espérons également qu'il sera possible d'organiser une journée portes ouvertes au grand public en 2021, ainsi que l'inauguration de notre nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE), qui était initialement prévue en mai 2020 et qui a dû être postposée.

Afin d'éviter l'utilisation inutile de papier, les rapports d'activités et de gestion ne sont plus imprimés mais diffusés aux instances d'une manière digitale et consultables pour tous sur le site internet de l'Intercommunale.

Au dernier trimestre 2020, les flancs de camions de collecte ont été équipés de nouveaux visuels délivrant des messages de tri ; ainsi, les camions bi-compartimentés illustrent le changement de consigne de tri des langes, qui doivent désormais être placés dans le conteneur des déchets résiduels et non plus dans celui destiné aux organiques. Près de 65 camions arborent aussi des messages d'information visant toujours à « trier bien et recycler mieux ! » ; l'objectif poursuivi est également de rappeler à nos citoyens de ne pas se fier aux habitudes de leurs voisins en termes de collectes en porte-à-porte mais de bien veiller à regarder notre site web pour l'outil du calendrier des collectes en ligne ainsi que l'application Recycle ! afin de connaître les dates exactes des différentes collectes.

2. COLLECTER

Trier pour mieux valoriser !

Des collectes en porte-à-porte efficaces

Les 422.945 habitants des 14 communes associées à Tibi bénéficient de différents types de collectes en porte-à-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis, en fonction des besoins de chacun.

Un réseau dense de recyparcs

Les habitants des communes associées à Tibi peuvent également déposer gratuitement certains types de déchets dans l'un des 14 recyparcs de la zone intercommunale : asbeste-ciment, bois, métaux, déchets verts, papier/carton, piles, pneus, inertes, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, fonds de cire de bougies, etc.

Un service de conteneurs

Notre Intercommunale met à la disposition des administrations, des associations et autres bénéficiaires qui le souhaitent, des conteneurs adaptés à leur production de déchets. Attentive à leurs besoins, Tibi propose un service complet qui intègre le placement, la reprise, le transfert, la réparation ou le remplacement des conteneurs, notamment au travers des conventions de dessaisissement de la gestion des déchets avec ses partenaires publics, pour les aider à répondre à leurs besoins.

Les déchets de l'année 2020 et leur évolution depuis 2016 (en kg/an/habitant)

	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets résiduels	173	170	165	162	171
Tri Recyparcs	218	212	214	219	217
Tri Papier/carton en porte-à-porte	34	34	34	33	34
Tri Verre en porte-à-porte	20	19	19	20	22
Tri PMC en porte-à-porte	14	14	14	14	16
Tri Déchets organiques en porte-à-porte	9	9	9	9	10
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	**467**	**459**	**455**	**457**	**470**

Les déchets de l'année 2020 : les ménages ont trié 64 % des déchets qu'ils ont produits

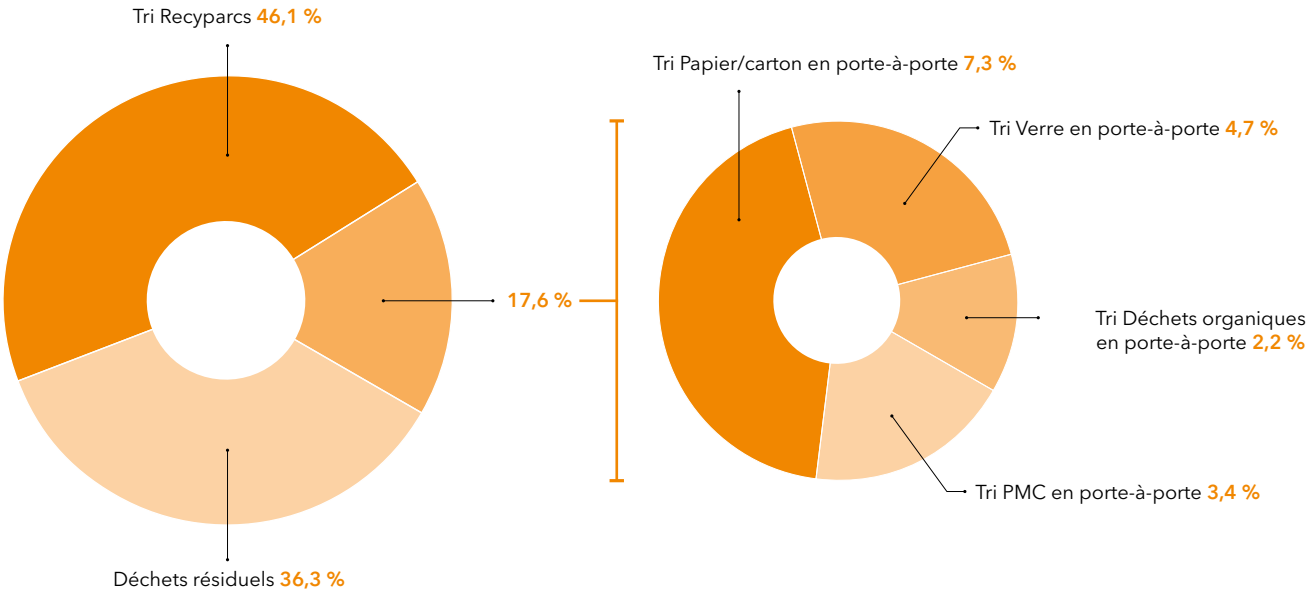

2.1 Les collectes en porte-à-porte

Déchets résiduels

Pour la première fois depuis 2013, le tonnage de déchets ménagers résiduels réaugmente : ce tonnage s'élève en 2020 à 171 kg par an et par habitant, soit 8,4 kg au-dessus du résultat atteint en 2019, ce qui correspond à une évolution de + 5 %. Une analyse des données de 2020 par rapport à 2019 montre un impact de la crise sanitaire sur la production des déchets ménagers à partir de mars 2020. L'augmentation de la production de déchets ménagers peut très vraisemblablement être imputée à une présence accrue des ménages à leur domicile, ainsi qu'à une évolution de leurs habitudes de consommation durant la crise sanitaire.

L'augmentation de la production de déchets est par ailleurs générale sur l'ensemble de la zone intercommunale, quel que soit le mode de collecte en porte-à-porte utilisé, par sacs ou par conteneurs à puce.

La seule exception concerne Farciennes, sur le territoire de laquelle des conteneurs à puce, destinés aux déchets résiduels et aux déchets organiques, ont été déployés en janvier 2020. La production de déchets résiduels s'y établit à 88 kg par an et par habitant, 104 kg en dessous du résultat de 2019, soit une évolution de – 54 %.

L'augmentation des déchets résiduels est particulièrement marquée sur les communes de Montigny-le-Tilleul (+ 24 %), de Gerpinnes (+ 14 %) et d'Ham-sur-Heure/Nalinnes (+ 11 %) .

A noter enfin que les résultats obtenus sur le territoire des 5 communes qui ne bénéficiaient pas encore en 2020 du système de collecte par conteneurs à puce restent supérieurs à la moyenne générale de la zone.

Evolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages) en kg par an et par habitant de 2016 à 2020

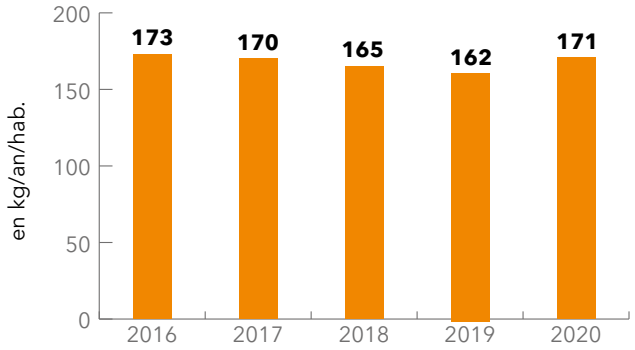

Collectes sélectives

Verre

En 2020, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont permis de récolter 9.339 tonnes de verre (soit + 1.061 tonnes ou + 13 % par rapport à 2019).

Cette augmentation, générale, est particulièrement marquée sur les communes de Farciennes (+ 45 tonnes ou + 28 %), de Gerpinnes (+ 74 tonnes ou + 22 %) et de Les Bons Villers (+ 44 tonnes ou + 21 %).

Les meilleures performances absolues sont atteintes par Ham-sur-Heure/Nalinnes (33 kg par an et par habitant), Gerpinnes (32 kg par an et par habitant), et Montigny-le-Tilleul (31 kg par an et par habitant).

Il convient de noter que, depuis avril 2019, une nouvelle collecte sélective de verre à l'aide de conteneurs enterrés a été déployée dans le quartier « District Créatif » de Charleroi.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés inclus, de 2016 à 2020 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés inclus, de 2016 à 2020

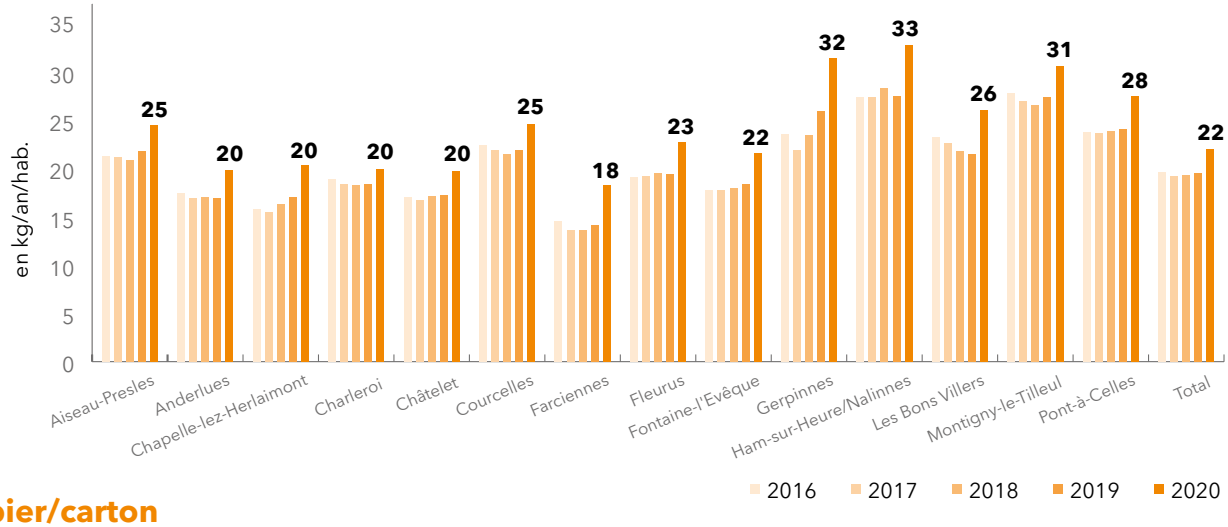

Papier/carton

Les quantités collectées en porte-à-porte réaugmentent pour la première fois depuis 2011: elles atteignent 14.561 tonnes en 2020, soit une augmentation de 674 tonnes ou de 4,9 % par rapport à 2019.

L'augmentation, générale, est particulièrement marquée sur Aiseau-Presles (+ 53 tonnes ou + 16 %), Gerpinnes (+ 70 tonnes ou + 16 %) et Farciennes (+ 40 tonnes ou + 14 %).

Les meilleures performances absolues sont réalisées à Montigny-le-Tilleul et Gerpinnes avec respectivement 43 et 41 kg par an et par habitant en 2020.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2016 à 2020 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte de 2016 à 2020

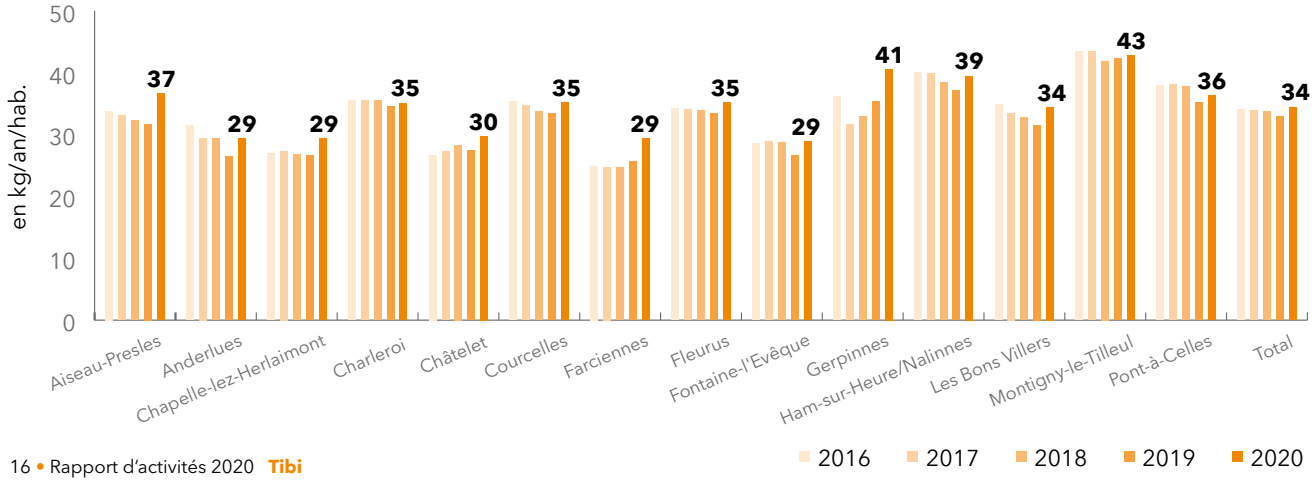

PMC

Depuis janvier 2020, la collecte du Nouveau Sac Bleu a démarré en expérience pilote sur Aiseau-Presles et Farciennes.

L'année 2020 a également vu la mise en place au printemps de 4 conteneurs enterrés destinés à collecter du PMC dans le quartier « District Créatif » de Charleroi : les quantités collectées restent cependant limitées et la qualité du tri est perfectible.

Les quantités récoltées sont en augmentation de 639 tonnes par rapport à 2019 et atteignent 6.728 tonnes en 2020 (+ 10 %).

Logiquement, cette augmentation est particulièrement marquée à Farciennes (+ 79 tonnes ou + 51 %) et à Aiseau-Presles (+ 50 tonnes ou + 30 %).

Les meilleures performances absolues sont réalisées, comme attendu, à Farciennes et à Aiseau-Presles avec respectivement 21 et 20 kg par an et par habitant, mais aussi à Châtelet et à Courcelles avec 17 kg par an et par habitant.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés inclus, de 2016 à 2020

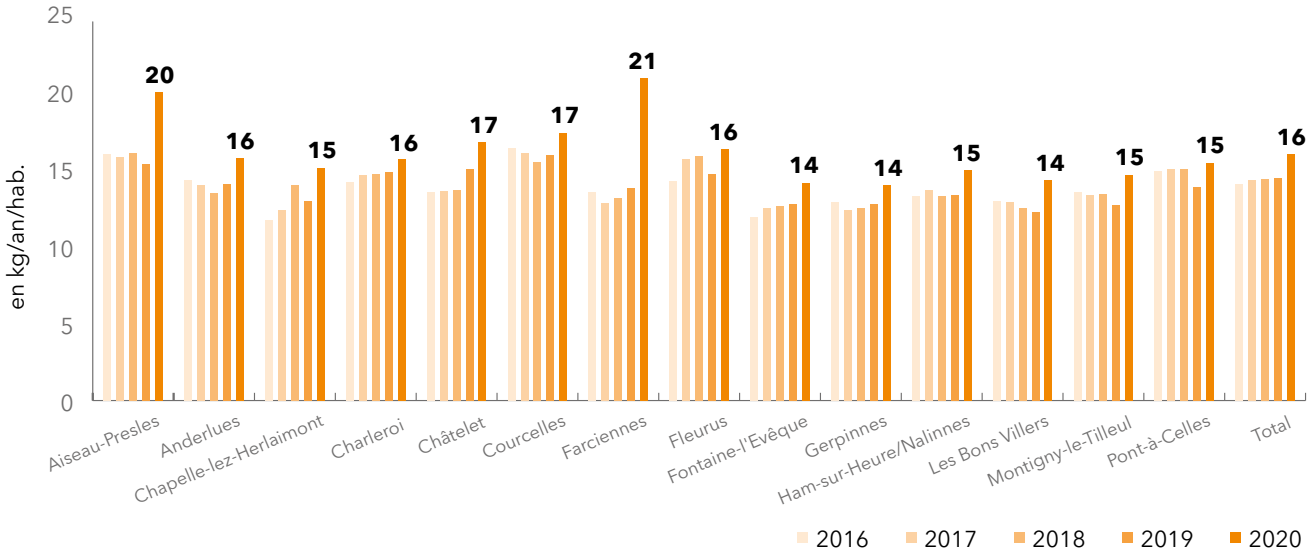

Déchets organiques

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce. Ils le sont désormais sur le territoire de 9 communes associées de la zone Tibi, Farciennes bénéficiant de cette collecte depuis janvier 2020. Un tonnage global de 4.422 tonnes a ainsi pu être collecté séparément en vue d'un traitement par biométhanisation en 2020.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont conformes aux résultats attendus puisqu'on obtient une moyenne de 34 kg par an et par habitant, soit + 813 tonnes ou + 23 % par rapport à 2019, pour l'ensemble des communes concernées.

L'augmentation, générale, est particulièrement marquée sur Aiseau-Presles (+ 53 tonnes ou + 16 %) et Montigny-le-Tilleul (+ 55 tonnes ou + 16 %).

Les meilleurs résultats absolus sont atteints sur les communes de Montigny-le-Tilleul, de Les Bons Villers et d'Aiseau-Presles avec respectivement 39, 37 et 36 kg par an et par habitant, mais aussi sur Farciennes, qui affiche un très bon résultat pour une première année de collecte des déchets organiques, soit 36 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de déchets organiques en porte-à-porte de 2016 à 2020 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte de 2016 à 2020

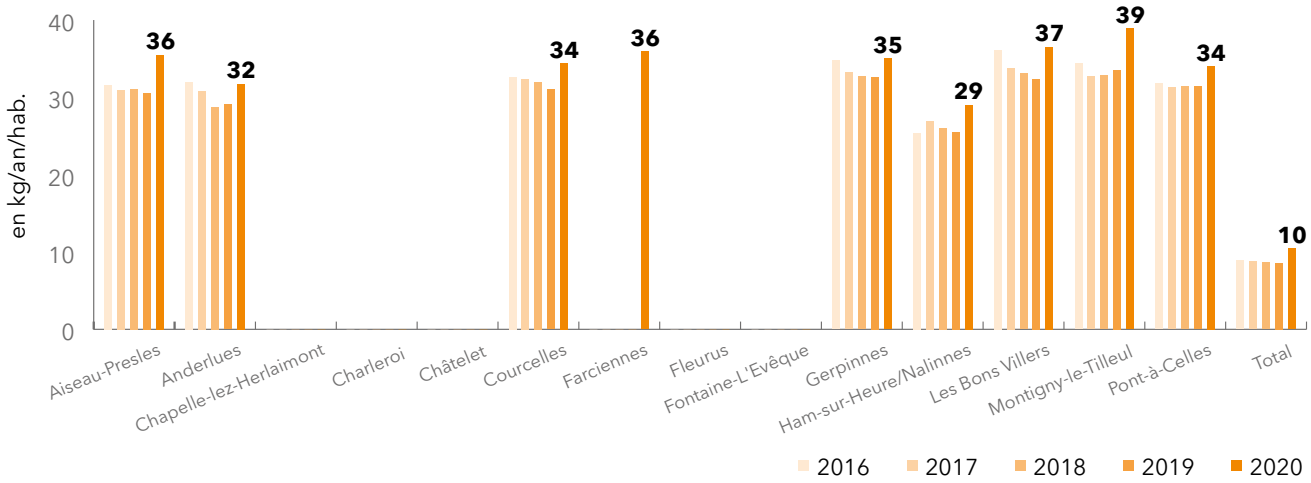

Une brigade en charge du « Contrôle Qualité »

Depuis octobre 2020, notre Intercommunale a mis en place une brigade de « Contrôle Qualité » ; son rôle est de contrôler la qualité du tri effectué par les citoyens pour les collectes sélectives en porte-à-porte : vérifier la conformité des déchets, le poids des sacs, placer les mains-rouges ou les accroche-conteneurs en cas de non-conformité, sensibiliser le citoyen aux erreurs commises,etc.

Ces agents, désormais au nombre de quatre, sont encadrés par les brigadiers du Pôle Collectes en porte-à-porte de l'Unité Collectes, en vue de régler les incidents éventuels et de prévoir les améliorations à apporter pour la réalisation de ces missions.

2.2 Les collectes par apports volontaires

Recyparcs

Du fait de la situation sanitaire, tous les recyparcs ont été fermés en Wallonie à partir du 18 mars 2020, puis progressivement réouverts à partir du 21 avril 2020.

C'est à cette date que le nouveau recyparc FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet) a pu être ouvert au public, alors que son ouverture était initialement prévue le 24 mars 2020.

Le recyparc de Châtelet, qu'il remplace, a définitivement fermé ses portes le 18 mars 2020, après avoir accueilli pas moins de 1.908.057 visiteurs et 148.376 tonnes de déchets en 26 années de fonctionnement.

Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2016 à 2020.

En 2020, le nombre de visites dans les recyparcs est en forte diminution : - 98.855 visiteurs soit - 12 % par rapport à 2019 et se fixe à 710.605 visiteurs. Seul le recyparc de Montigny-le-Tilleul voit son nombre de visiteurs progresser en 2020 d'un peu plus de 1.000 unités.

La quantité globale de déchets collectés dans les recyparcs n'est cependant, quant à elle, qu'en légère diminution : elle atteint 91.693 tonnes, soit une diminution de -1 % ou –922 tonnes en 2020 par rapport à 2019.

Cette diminution n'est par ailleurs pas généralisée à l'ensemble des recyparcs ; les quantités collectées sur les recyparcs d'Anderlues, Charleroi I (Couillet 1), Gerpinnes et Les Bons Villers augmentent en 2020 ; cette augmentation est particulièrement marquée sur Montigny-le-Tilleul (+ 20 %) et sur Pont-à-Celles (+ 14 %).

L'augmentation concerne principalement les déchets inertes et de bois.

Enfin, les quantités récoltées sur le recyparc de FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet) au cours de 9 mois de fonctionnement en 2020 influencent ce résultat car elles sont supérieures de plus de 1.800 tonnes à celles collectées en 2019 sur le recyparc de Châtelet.

Nous pouvons par conséquent conclure de ces constatations que si la période de fermeture des recyparcs a engendré une diminution de la fréquentation sur l'année, il y a par contre bel et bien eu un "effet de rattrapage" en termes de quantités apportées puisque ces quantités sont quasiment identiques à 1 % près à celles de l'année précédente.

Évolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets collectés dans les recyparcs Tibi de 2016 à 2020

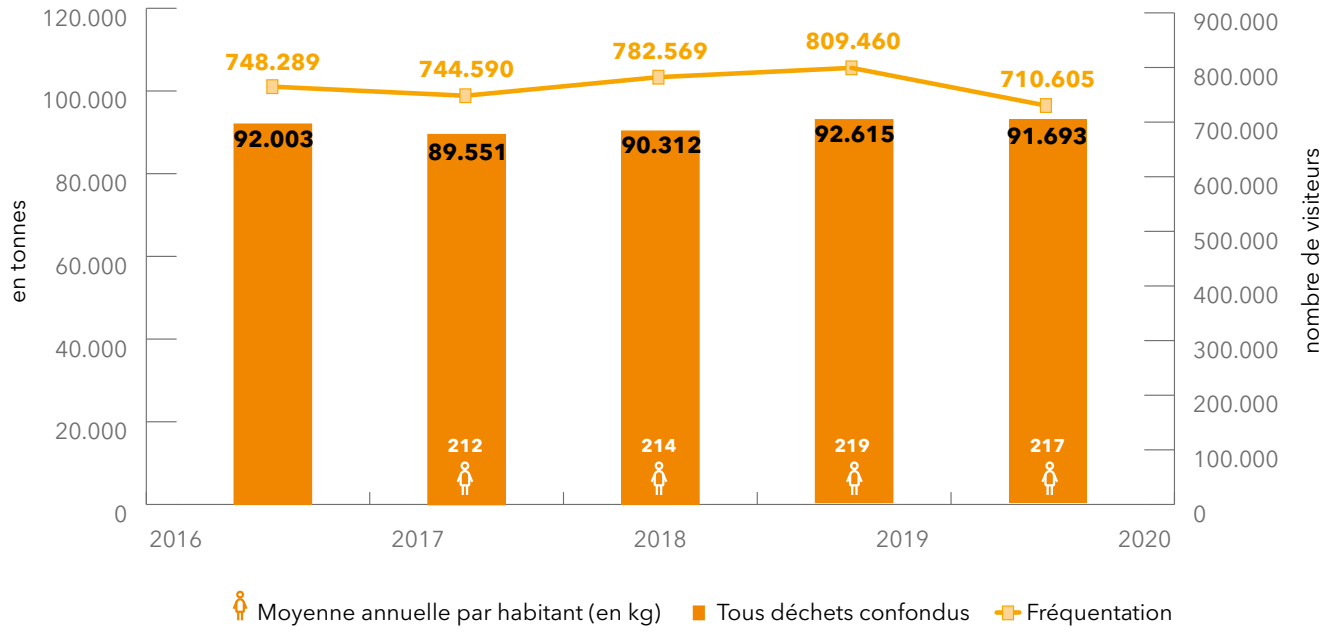

Inertes

Les déchets inertes atteignent 38.537 tonnes en 2020 et représentent une augmentation de 1.590 tonnes (+ 4 %) par rapport à 2019.

Des situations très contrastées sont relevées en fonction des sites ; certains recyparcs voient leurs quantités de déchets inertes augmenter très fortement, comme Gerpinnes (+ 17 %), Les Bons Villers (+ 21 %), Montigny-le-Tilleul (+ 29 %) et Pont-à-Celles (+ 24 %), alors que Charleroi III (Couillet 2) voit ses quantités de déchets inertes chuter de 18 %, en lien avec la réouverture de FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet).

Encombrants/bois/plastiques durs

Les déchets encombrants/bois/plastiques durs augmentent de nouveau entre 2019 et 2020, (+ 889 tonnes ou + 3 %) et parviennent à un niveau jamais atteint auparavant : 29.045 tonnes. La part « encombrants » augmente de 1 % (+ 154 tonnes) et la part « bois » augmente de 5 % (+ 642 tonnes).

L'augmentation est là-aussi contrastée en fonction des sites ; elle est particulièrement marquée sur les recyparcs de Gerpinnes (+ 19 %), Les Bons Villers (+ 23 %), Montigny-le-Tilleul (+ 23 %) et Pont-à-Celles (+ 29 %) ; à l'opposé, les recyparcs de Charleroi III (Couillet 2) et Fontaine-l'Evêque voient leurs quantités chuter respectivement de 26 % et 15 %.

Les quantités de plastiques durs continuent à progresser fortement (+ 94 tonnes ou + 23 %) ; la séparation à la source sur 7 recyparcs a permis de détourner du gisement total 496 tonnes de plastiques durs, ce qui représente 1,7 % du gisement encombrants/bois/plastiques durs.

Déchets verts

Les quantités de déchets verts diminuent radicalement et se fixent à 12.079 tonnes en 2020 (- 2.438 tonnes ou – 17 %). Cette diminution est générale, à l'exception du recyparc de Montigny-le-Tilleul (+ 35 tonnes ou + 3 %).

La période de fermeture des recyparcs au printemps 2020 est en grande partie à l'origine de cette diminution spectaculaire : au courant du mois de mars 2020, ce sont 51 % de déchets verts qui ont été collectés en moins que pendant le même mois en 2019 et au mois d'avril 2020, ce pourcentage s'est élevé à 64 %.

Papier/carton

Les quantités de papier/carton diminuent de 635 tonnes (- 17 %) en 2020 et se fixent à 3.159 tonnes. Cette diminution est tout juste compensée par l'augmentation constatée sur les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte et le tonnage global de papier/carton s'établit à 17.720 tonnes en 2020 (+ 39 tonnes ou + 0,2 %). La diminution des quantités sur les 5 dernières années représente néanmoins une perte globale de 570 tonnes ou – 3 %.

Verre

Les quantités de verre diminuent de nouveau, de – 313 tonnes ou – 22 % par rapport à 2019, en se fixant à 1.140 tonnes en 2020. Les quantités de verre collectées en porte-à-porte, en ce compris par conteneurs enterrés, compensent largement cette diminution, ce qui permet d'atteindre un tonnage global en 2020 de 10.479 tonnes (+ 748 tonnes ou + 8 %).

PMC

Les quantités de PMC collectées en recyparcs poursuivent leur diminution en 2020 et se fixent à 397 tonnes (- 123 tonnes ou - 24 %). Par ailleurs, la part des PMC collectés via les recyparcs représente désormais moins de 6 % des quantités globales collectées en 2020. Ces éléments justifient pleinement l'arrêt de cette collecte en recyparcs au profit d'une collecte en porte-à-porte toutes les 2 semaines à partir de 2021. L'augmentation des quantités de PMC collectées en porte-à-porte permet d'atteindre un tonnage global de 7.125 tonnes en 2020 (+ 515 tonnes ou + 8 %).

Asbeste-ciment

Les dépôts de déchets d'asbeste-ciment diminuent, pour la première fois depuis 2017, pour atteindre 926 tonnes en 2020 (- 160 tonnes ou - 15 %) ; cette diminution peut être reliée à la réduction du nombre de recyparcs qui accueillent les déchets d'asbeste-ciment : au lieu de 5 recyparcs, l'accueil des déchets d'asbeste ciment se fait, depuis l'ouverture au public de FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet), uniquement au sein de trois recyparcs : Charleroi II (Ransart), FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet) et Montigny-le-Tilleul, qui permettent d'assurer un service de proximité pour les ménages de la zone intercommunale qui souhaitent se défaire de ces déchets spécifiques.

Petits plastiques d'emballage (P+)

L'année 2018 a vu le démarrage de la récolte des petits plastiques d'emballage (P+) sur l'ensemble des recyparcs de Tibi ; il s'agit des emballages en plastique, autres que ceux autorisés dans le sac bleu PMC, ainsi que des petits objets en plastique d'un volume inférieur à 10 litres, vides, secs et propres. Les flux de films plastiques et de pots de repiquage, triés séparément auparavant, ont été inclus dans cette nouvelle collecte, qui agrandit ainsi la palette du recyclage des déchets en produisant de nouveaux objets (bancs, plots, bacs, etc.) à partir des matières plastiques broyées, nettoyées et regranulées. Ce nouveau tri des déchets rencontre un véritable succès auprès des usagers des recyparcs : 336 tonnes ont été récoltées en 2020 (+ 12 tonnes ou + 4 %). À terme en 2021, les déchets d'emballages en plastique pourront être intégré dans les collectes en porte-à-porte du Nouveau Sac Bleu PMC. Celui-ci ne pourra cependant pas accueillir les petits plastiques qui ne sont pas des emballages, pour lesquels une solution alternative est à l'étude.

Divers

La catégorie « divers », qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, atteint 973 tonnes en 2020 (+ 77 tonnes ou + 9 %) ; si les quantités d'huiles minérales diminuent, les huiles végétales et les déchets spéciaux des ménages augmentent respectivement de 10 % et de 11 %.

Évolution des quantités d'inertes, d'encombrants/bois/plastiques durs et de déchets verts collectés dans les recyparcs Tibi de 2016 à 2020

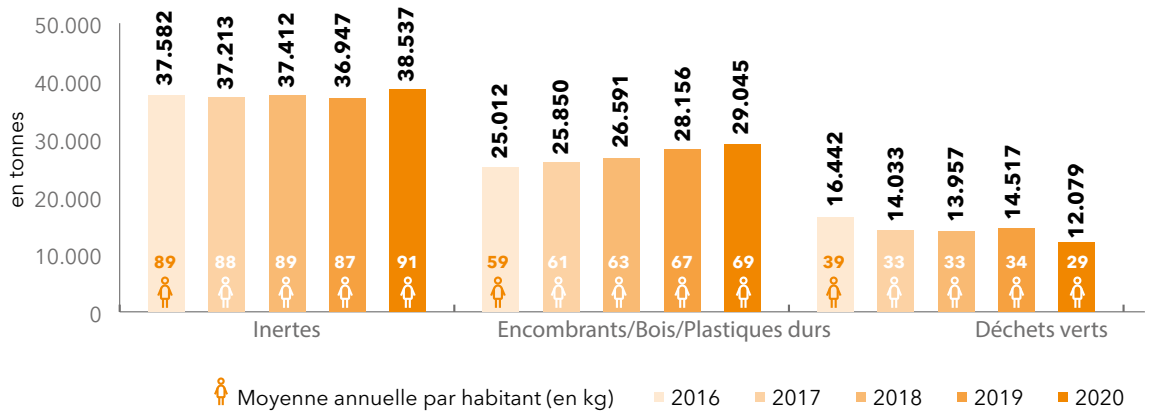

Évolution des quantités de papier/carton, verre et d'asbeste-ciment collectés dans les recyparcs Tibi de 2016 à 2020

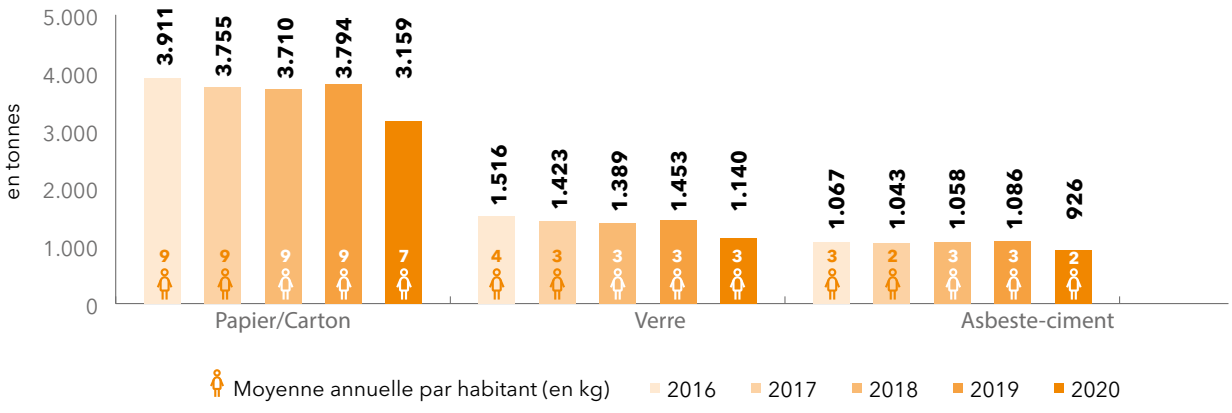

Évolution des quantités de métaux, de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de PMC collectés dans les recyparcs Tibi de 2016 à 2020

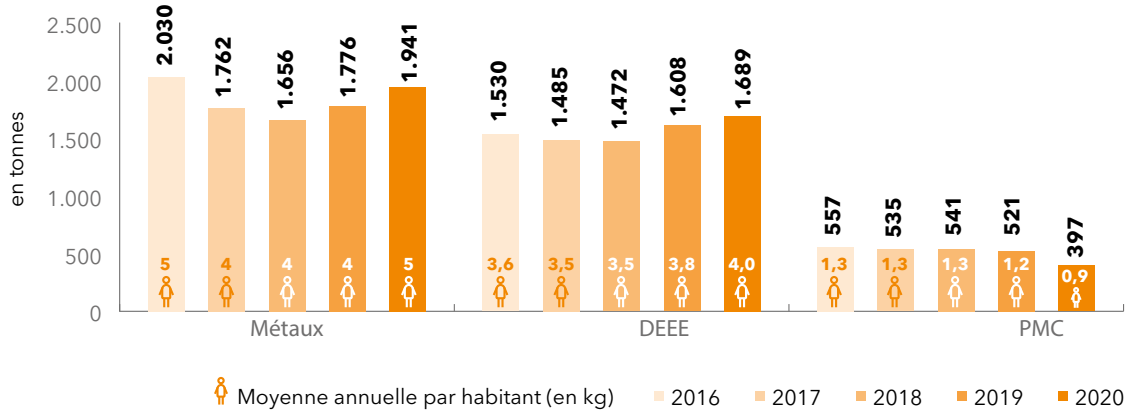

Évolution des quantités de déchets divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets** (pneus, bâches agricoles) collectés dans les recyparcs Tibi de 2016 à 2020

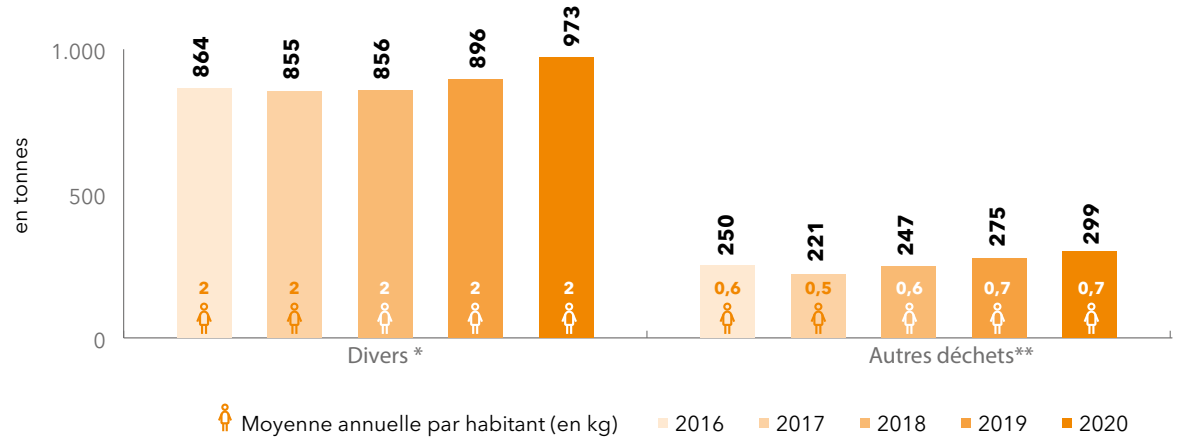

Évolution annuelle des quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte et dans les recyparcs de 2016 à 2020

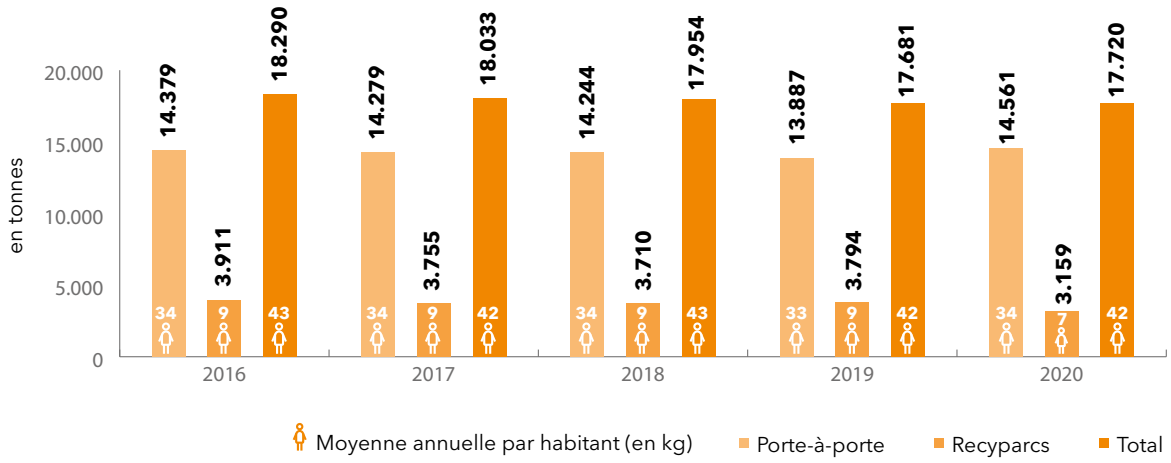

Évolution annuelle des quantités de verre collectées en porte-à-porte, conteneurs enterrés inclus et dans les recyparcs de 2016 à 2020

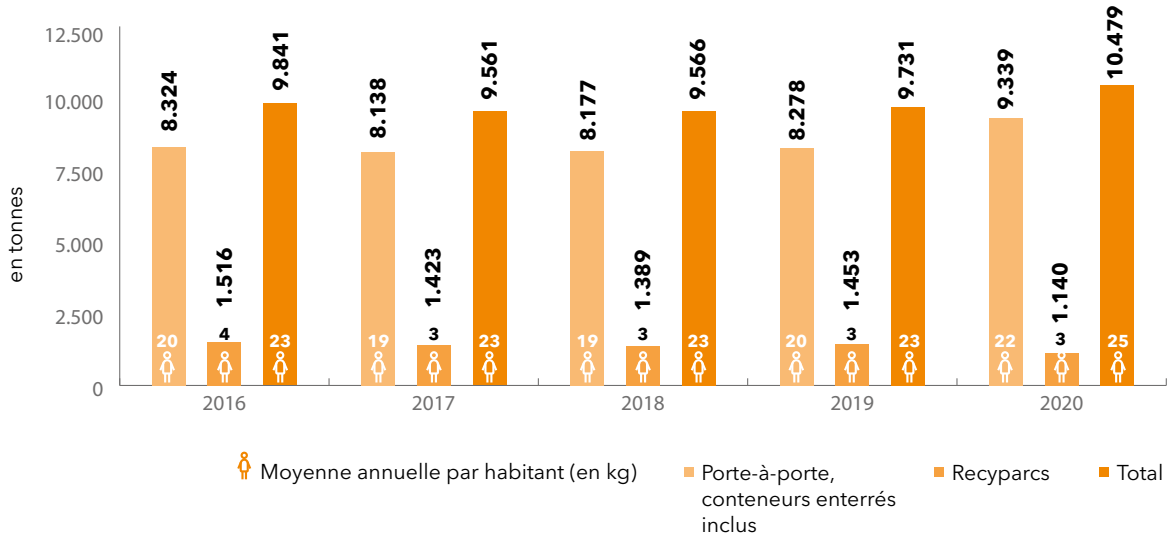

Évolution annuelle des quantités de PMC collectées en porte-à-porte, conteneurs enterrés inclus, et dans les recyparcs de 2016 à 2020

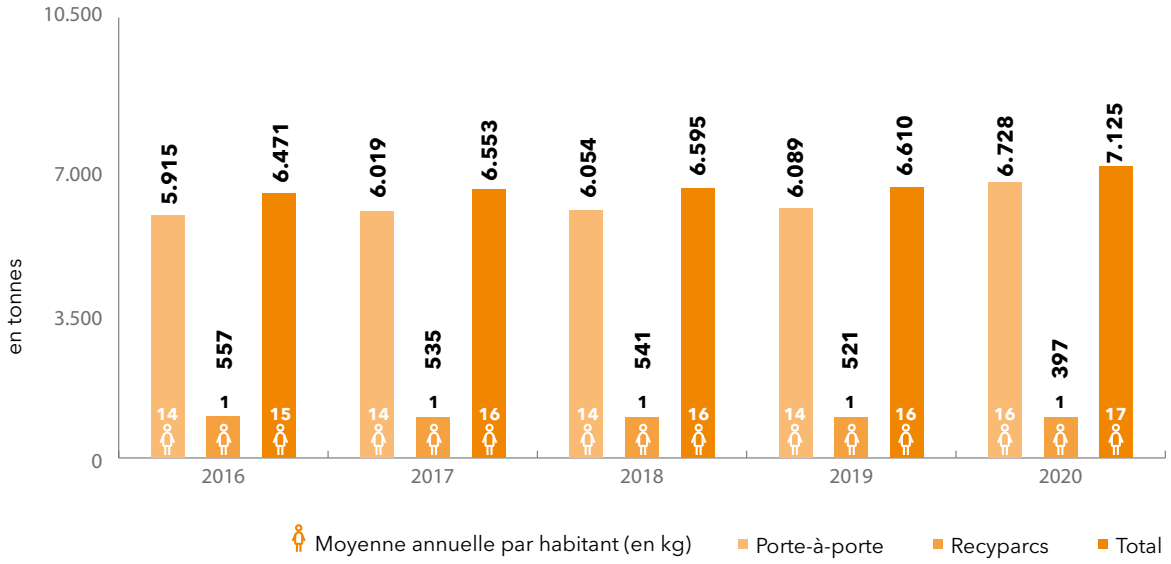

Évolution annuelle des quantités d'encombrants, de bois et de plastiques durs collectés dans les recyparcs de 2016 à 2020

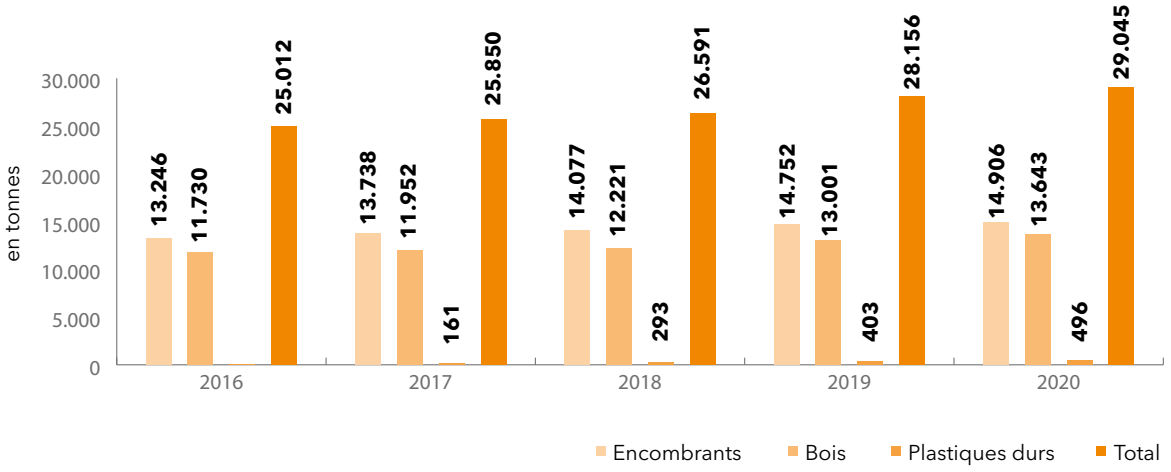

Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2020 en pourcentage de poids.

La majorité des apports (74 %) concerne les inertes (42 %) et la fraction encombrants/bois/plastiques durs (32 %) ; si les déchets verts s'y ajoutent, ces trois catégories représentent à elles seules 87 % des quantités de déchets déposées dans les recyparcs.

Recyparcs - données 2020

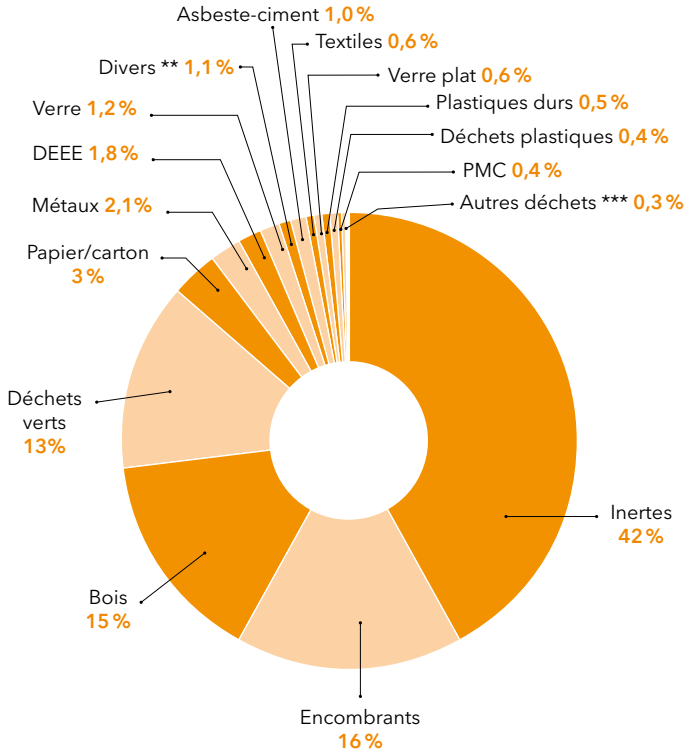

Matière	en T	en kg/an/hab. *
Inertes	38.537	91
Encombrants	14.906	35
Bois	13.643	32
Plastiques durs	496	1
Déchets verts	12.079	29
Papier/carton	3.159	7
Métaux	1.941	5
Verre	1.140	3
PMC	397	1
Divers **	973	2
DEEE	1.689	4
Textiles	559	1
Asbeste-ciment	926	2
Autres déchets ***	299	1
Verre plat	547	1
Petits plastiques P+	336	1
EPS	67	0,2
Total	**91.693**	**217**

Liège (bouchons)	2,275	0,005
Bougies	1,700	0,004

* : sur base de 422.945 habitants

Divers** : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets *** : pneus, bâches agricoles.

Collectes par mises à disposition de conteneurs

Situés dans les communes associées à Tibi, les bénéficiaires de nos services sont essentiellement des administrations, des établissements scolaires, des résidences, des homes, des associations, quelques points de vente et de restauration, etc.

L'implication et le professionnalisme des équipes permettent de répondre de manière adaptée aux demandes formulées en vue de bénéficier de nos services.

Collectes en conteneurs groupés et collectes des déchets organiques en sacs biodégradables

Phase pilote

Dès juin 2016, un premier projet pilote de collecte sélective des déchets organiques (FFOM) avec des sacs biodégradables, avait été lancé pour 7 zones de test, sur les communes de Charleroi, Châtelet, Farciennes et Fleurus. Sur 4 de ces zones, les habitants ont continué à utiliser le sac blanc Tibi afin d'évacuer leurs déchets résiduels et ont pu effectuer le tri de leurs déchets organiques en faisant l'acquisition de sacs verts biodégradables. Sur les 3 autres zones, les ménages ont été invités, en plus du sac biodégradable, à utiliser des conteneurs groupés pour les déchets résiduels.

Des îlots de tri pour les déchets résiduels et organiques

Suite au constat positif effectué et à la demande des utilisateurs de conteneurs enterrés de pouvoir collecter les déchets organiques aussi en conteneurs enterrés, Tibi, en accord avec les Sociétés de Logements Sociaux et les communes concernées, a répondu à un appel à projets de la Région Wallonne et a installé, dans plusieurs cités de Charleroi et Châtelet, 18 îlots comportant chacun 2 conteneurs groupés enterrés : un pour les déchets ménagers résiduels et un pour les déchets organiques.

10 îlots ont été placés dans 5 cités à Châtelet, et 8 îlots dans 3 cités l'ont été à Charleroi.

A Châtelet, les utilisateurs concernés ont pu commencer à utiliser les conteneurs groupés dès le 1er janvier 2019 et à Charleroi, l'utilisation de ce nouvel outil de collecte a débuté au 1er novembre 2019.

Le prix d'un accès à un tiroir de 30 litres en déchets résiduels est de 0,50 €, soit la moitié du prix du grand sac blanc Tibi. Proportionnellement, identique donc !

Pour l'accès au tiroir de 15 litres des déchets organiques, le prix présente un avantage proportionnel de 25 % à Châtelet (0,19 €), tandis que le prix est proportionnellement le même que pour les déchets résiduels à Charleroi (0,25 €).

Le but de cette différenciation était de pouvoir comparer les résultats obtenus en termes tant de quantité que de qualité du déchet collecté. En effet, dans un cas, un incitant financier est proposé tandis que dans l'autre, il s'agit d'un geste environnemental volontaire qui amènera les ménages à faire le tri de leurs déchets.

En début de projet, tous les utilisateurs ont reçu l'équivalent en Euros de la partie de leur service minimum (inclus dans la taxe forfaitaire) liée aux déchets résiduels directement sur le badge d'accès aux conteneurs qui leur a été remis en début de période, lors des séances d'information.

Difficultés rencontrées

Malgré les tests effectués pendant la phase pilote, et les explications dispensées aux utilisateurs par courrier personnel et pendant les nombreuses séances d'information, force est de constater qu'un certain nombre d'utilisateurs n'utilisent pas de manière adéquate le système mis en place. Soit, ils laissent encore des sacs de déchets (sacs blancs Tibi ou même des sacs gris non officiels) à côté des conteneurs groupés, soit le tri de l'organique n'est pas fait correctement.

L'expérience sur Châtelet ayant été d'une période de test plus longue que celle sur Charleroi, il est envisagé de réaligner le prix de l'organique proportionnellement au même prix que pour les déchets résiduels.

Pour les dépôts clandestins, des actions sont menées par les agents constatateurs des communes pour identifier les auteurs et les sanctionner.

Charleroi District Créatif

La Ville de Charleroi mène depuis plusieurs années une réflexion de réaménagement de son centre-ville. Parmi différents projets, celui de Charleroi District Créatif vise le réaménagement de plusieurs grands axes de la Ville Haute.

Complémentairement à cette réflexion est venue la question du mode de collecte des déchets dans ce centre urbain, où des travaux sont déjà prévus, de manière à en bénéficier pour faciliter l'implémentation de conteneurs enterrés. En effet, le système de collecte par conteneurs à puce individuels ne peut être mis facilement en place dans les centres urbains.

En partenariat avec la Ville de Charleroi et Igretec, Tibi a mené une étude préalable pour définir le nombre de conteneurs groupés nécessaires pour les déchets des 2.500 ménages présents sur la zone concernée ; 33 emplacements ont finalement été retenus (après l'élimination de 3 sites non utilisables) dans un périmètre élargi par rapport à celui directement concerné par les travaux de réaménagement. Cet élargissement permet d'implémenter un nouveau mode de collecte des déchets sur un périmètre cohérent (rues ou quartiers entiers). Ces îlots seront composés de 2 à 3 conteneurs afin d'accueillir à terme différentes fractions de déchets collectées actuellement en porte-à-porte : les déchets résiduels, le verre, le PMC et le papier/carton ; et ce de façon panachée d'une part, pour bien répartir les différentes fractions de déchets sur tout le périmètre et d'autre part, afin de répondre de manière cohérente aux besoins des utilisateurs, en visant tout ou partie de ces fractions de déchets.

Avec le support de Fost Plus, organisme agréé en charge de l'obligation de reprise pour les déchets d'emballages ménagers, 24 conteneurs pour le verre ont déjà été installés dans le périmètre élargi du projet d'implémentation, là où les travaux de réaménagement ne sont pas prévus. Ces 24 conteneurs enterrés pour la collecte du verre ont été placés en 9 îlots de tri comportant chacun 2 à 3 conteneurs, en fonction des possibilités techniques liées aux impétrants. Depuis le 1er avril 2019, ces îlots de

tri sont mis à la disposition de quelques 1.000 ménages du centre-ville à la place d'une collecte en porte-à-porte dite "classique". Même si les quantités collectées représentent en 2020 moins d'un pourcent de la quantité totale de verre collectée sur la zone Tibi, la qualité de tri du verre collecté dans ces conteneurs enterrés est d'un bon niveau, ce qui est encourageant dans la perspective d'un déploiement du tri à d'autres fractions.

Dans le cadre d'un appel à projets de la Région Wallonne visant des collectes innovantes, Tibi a d'ailleurs proposé de tester la collecte du PMC en conteneurs enterrés, dans le même périmètre que celui des conteneurs enterrés pour le verre. De cette façon, 4 conteneurs enterrés destinés aux PMC ont été placés en lieu et place de 4 conteneurs destinés au verre et la collecte du PMC a pu commencer dès mars 2020.

Malheureusement, les résultats de collecte effectuée par ce biais restent à ce stade relativement mitigés : sur les 9 mois de 2020, moins de 3 tonnes de PMC de qualité moyenne ont pu être collectées ; en effet, outre le nombre de conteneurs limité sur la zone couverte, le contexte de la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser les séances d'information (seul un dépliant a été déposé dans les boîtes aux lettres des riverains), qui auraient pu apporter une plus-value à ce projet en améliorant le taux de collecte et la qualité du tri.

A la fin de l'année 2020, Tibi a été informée que les travaux de réalisation du projet Charleroi District Créatif pourrait commencer au printemps 2021, ce qui marque le début d'une nouvelle étape de ce projet.

Sacs biodégradables

La collecte des déchets organiques en sacs verts biodégradables, lancée en phase pilote au niveau de sites de logements sociaux de Charleroi, Châtelet, Fleurus et Farciennes, a, pour une grande partie, été remplacée par un test de collecte des déchets organiques en conteneurs enterrés sur Charleroi et Châtelet et par l'implémentation définitive des conteneurs à puce sur l'entièreté du territoire de Farciennes.

Cette collecte en sac reste cependant active sur quelques rues de deux cités de Châtelet et de Fleurus.

Les résultats obtenus en 2020 sont par conséquent limités en termes de ménages concernés, cependant, on constate que la qualité du tri réalisé est perfectible.

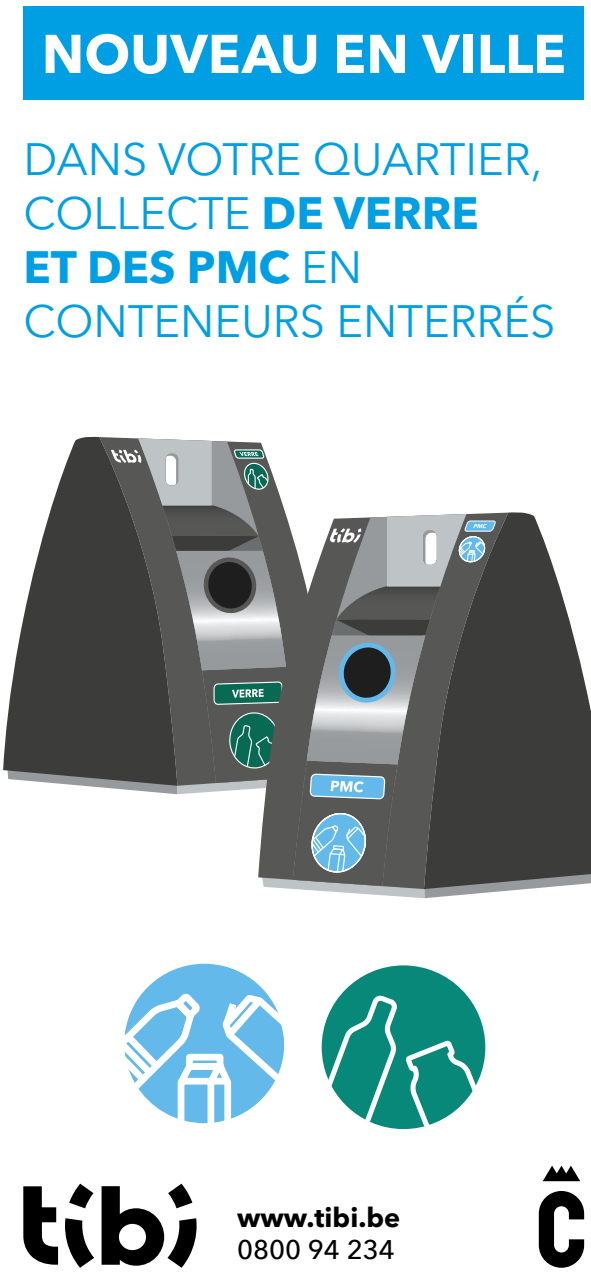

Il n'en demeure pas moins que la collecte en sacs biodégradables reste l'alternative à la collecte en conteneurs à puce pour pouvoir assurer à terme la collecte des déchets organiques dans les communes non conteneurisées, tel qu'indiqué dans le Plan stratégique 2020-2022.

2.3 Le Taxi-Déchets

En 2020, le Taxi-Déchets a procédé à 479 interventions pour une quantité totale de 1.110 m³ de déchets récoltés, soit :

- 366 m³ d'encombrants ;
- 650 m³ de déchets verts ;
- 82 m³ de déchets inertes ;
- 12 m³ d'asbeste-ciment.

De 2013 à 2019, le nombre d'interventions était en baisse constante suite à la mise en place de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS), qui propose l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans 12 des 14 communes associées de Tibi, à savoir, Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers et Montigny- le-Tilleul.

En 2020, le nombre d'interventions, bien que restant marginal comparé au niveau d'activité des recyparcs, a connu, malgré une fermeture du service de mi-mars à fin avril, une demande en hausse, liée principalement à 2 facteurs :

- une période d'inactivité de la Ressourcerie de mi-mars à fin avril ;
- le confinement lié à la situation sanitaire, qui a amené beaucoup de personnes à effectuer du rangement et du nettoyage dans leurs habitations et jardins.

Ces demandes, en hausse, démontrent que le Taxi-déchets répond toujours à un réel besoin des usagers :

- pour répondre à l'enlèvement de déchets verts, asbeste-ciment, DEEE, etc. ;
- pour répondre à une disponibilité spécifique du citoyen par rapport au planning établi ;
- pour répondre à la demande des citoyens des entités qui n'ont pas encore demandé à pouvoir bénéficier des services de la Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS).

En 2020, Tibi s'est attelée à maintenir l'information au sujet de l'existence du Service Taxi-déchets. Cette campagne d'information s'est concrétisée via différents rappels dans les supports de communication de Tibi, ainsi que grâce à l'information apportée par les membres du Service Communication et Prévention lors des différentes animations qu'ils ont pu réaliser et par le personnel en charge des réponses au centre d'appels téléphoniques.

En parallèle, la communication relayée dans les journaux communaux des différentes communes associées ainsi que le "bouche-à-oreille" ont contribué à faire connaître ce service.

Nombre d'interventions du Taxi-Déchets

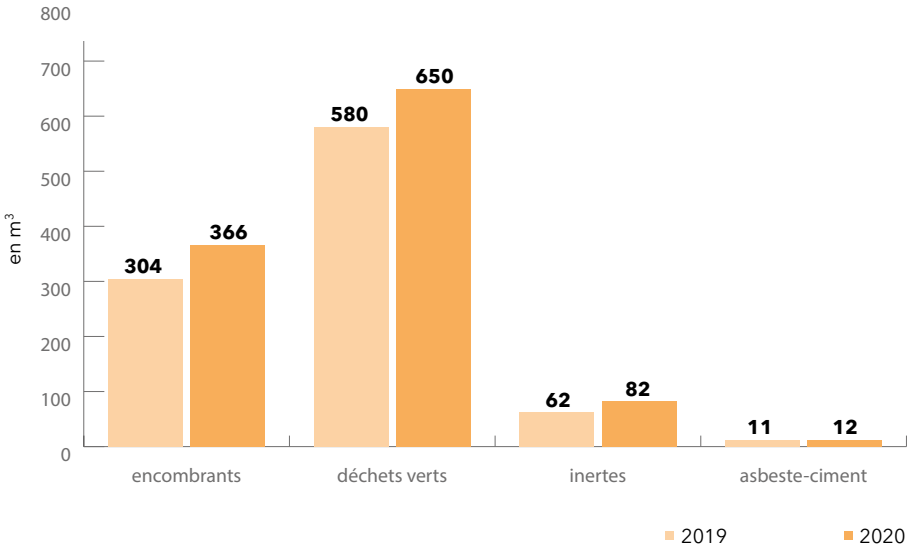

2.4 L'Unité Propreté Publique

Conformément aux prévisions et malgré une crise sanitaire complexifiant la gestion opérationnelle au quotidien des équipes de nettoiement depuis le mois de mars 2020, l'intégration de nouveaux Districts sur Charleroi s'est poursuivie selon l'agenda prédéfini :

- Le District Centre, le 6 janvier 2020 ;
- Les Districts Sud et Ouest, le 9 novembre 2020.

Avec un effectif porté à 112 équivalents temps-plein, toutes fonctions confondues en novembre 2020, Tibi assure désormais, dans le périmètre défini sous convention avec la Ville de Charleroi, le nettoiement de 10 sections (plus de 125.000 habitants) en balayage manuel, en collecte des dépôts sauvages et en vidange des corbeilles publiques. Le balayage mécanisé étant, quant à lui, déjà assuré pour l'ensemble des voiries de Charleroi depuis le 1er mars 2018. Pour assurer ses missions, l'Intercommunale a dû investir dans un nouveau charroi (compacteurs, camionnettes plateau, utilitaires, balayeuses…), tandis qu'un bâtiment destiné à accueillir l'ensemble du personnel des Unités Propreté Publique et Collectes - dont la construction a débuté en 2020 - sera réceptionné courant de l'année 2021.

S'agissant du balayage mécanisé de ses ± 1.500 km de filets d'eau, l'objectif d'un nettoiement fixé conventionnellement avec la Ville à 2 à 3 fois par an en moyenne a été dépassé pour l'année 2020 avec 4.842 kilomètres réalisés, soit une moyenne de plus de 3 fois l'ensemble du réseau routier de Charleroi.

Le bilan opérationnel en déchets collectés pour l'année 2020 s'élève à un total de 2.352 tonnes. La fraction collectée de déchets directement valorisables énergétiquement a atteint les 2.015 tonnes et la fraction issue du tri/recyclage/valorisation, les 337 tonnes. Ces chiffres ne comptabilisent pas le volume des boues du balayage mécanisé dont le poids total se fixe pour 2020 à un peu plus de 1.000 tonnes.

En matière de répression des dépôts sauvages, Tibi a collaboré, activement, avec divers inspecteurs de quartiers de la Police de Charleroi à diverses fouilles ayant abouti à la rédaction de procès-verbaux, assortis d'une obligation de paiement du montant des frais liés à l'évacuation et au traitement des déchets. En outre, une opération conjointe sur Marchienne-au-Pont, associant la Police, la Ville et Tibi en décembre 2020, a mené à la rédaction de 7 procès-verbaux.

Depuis le démarrage des activités en 2018, l'adresse proprete@tibi.be est accessible à tout citoyen habitant le territoire couvert par les activités de propreté publique de l'Intercommunale et désireux de faire part à Tibi d'un problème lié à la malpropreté. Dans cette matière, les compétences et le périmètre de l'espace public couvert sont partagés entre Tibi, la Ville de Charleroi et d'autres acteurs tels que les TEC, Infrabel, le SPW, Igretec,… Pour l'année 2020, sur l'ensemble des demandes d'intervention parvenues chez Tibi, plus de 450 étaient pertinentes et du ressort exclusivement de la Propreté publique de Tibi et ont donc été traitées, soit près de 60 % de plus qu'en 2018.

L'année 2020 vit également l'approbation par le Conseil d'administration de Tibi d'une clef de répartition des charges du secteur 2 – Propreté. Cette disposition vise à différencier les dépenses et recettes propres à chaque commune qui adhérera à la Propreté publique, les économies d'échelle étant intrinsèquement liées à la mutualisation des activités de propreté au travers du plus grand nombre de communes associées à l'Intercommunale désireuses d'y adhérer.

Enfin, il est prévu que la propreté des Districts Nord et Est de Charleroi soit assurée par Tibi dans le courant de l'année 2021.

Évolution des fractions de déchets collectés de 2018 à 2020

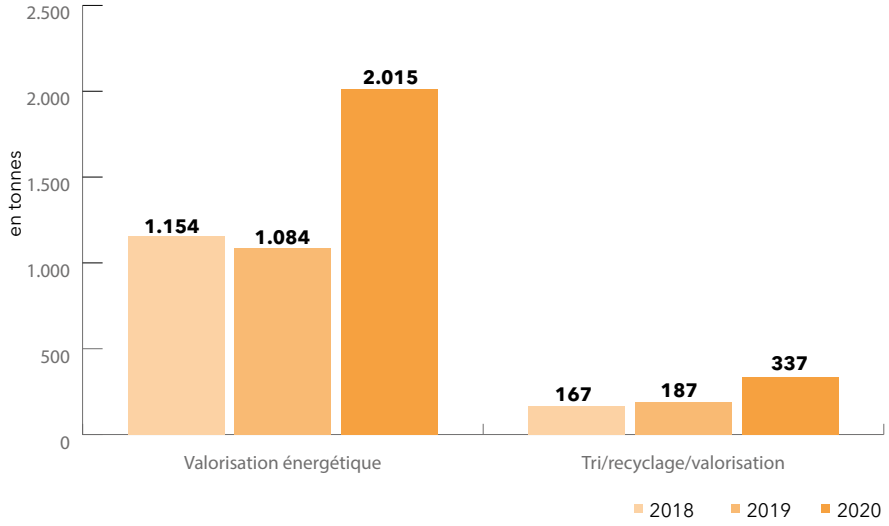

3. RECYCLER

Des filières spécifiques pour tous les déchets

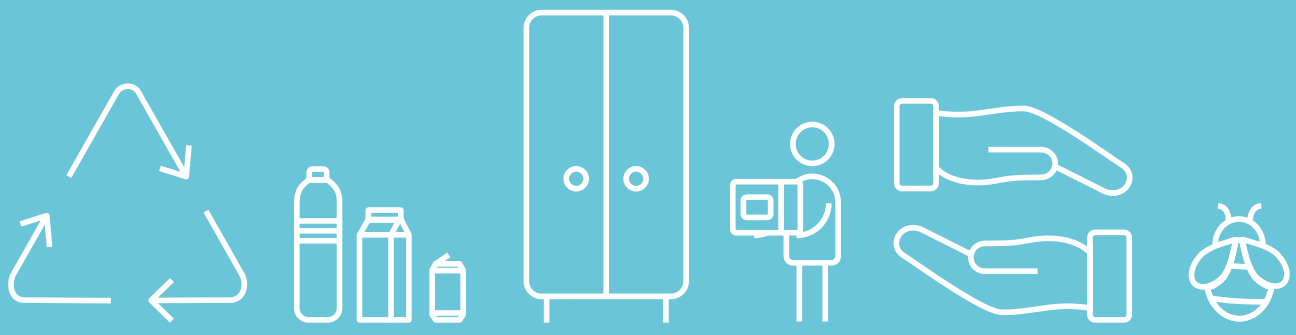

Optimiser les synergies

Afin d'optimiser les synergies entre acteurs de la valorisation des déchets et de favoriser l'émergence de filières actives dans l'économie circulaire, Tibi a développé le concept de « Village du recyclage » sur son site de Couillet. Ce "Village du recyclage" regroupe plusieurs unités de valorisation sur un même espace opérationnel :

La Ressourcerie du Val de Sambre

Valtris

Le Centre de tri des textiles de l'asbl TERRE

Le Centre de transbordement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques RETRIVAL

3.1 Les verre, papier/carton et PMC : conventions conclues entre Tibi et Fost Plus

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballage, Tibi et Fost Plus ont conclu de nouvelles conventions dont les modalités de collaboration ont été fixées en décembre 2015 pour la période 2016/2020.

Tibi réalisant en régie les prestations de collecte des déchets d'emballages verre, papier/carton et PMC et de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

Depuis 2009, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. S'agissant des recyparcs, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » revient à Tibi, Fost Plus facturant à Tibi la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

En ce qui concerne le papier/carton, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son nouvel agrément, valable à partir du 01/01/2019, Fost Plus prend en charge 44 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton).

Depuis 2019, Bel Fibres est l'acquéreur du papier/carton. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à Tibi la part qui lui revient (non-emballages), à savoir 68 % des recettes.

Enfin, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs de PMC sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

Le tri du PMC est remboursé à la tonne traitée, là-aussi sur base d'un tarif négocié.

3.2 Les différentes filières de recyclage

Le tableau récapitulatif suivant reprend les différentes filières d'évacuation des déchets récoltés en 2020.

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	▪ Séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ; ▪ Tri de la fraction métallique pour recyclage ; ▪ Broyage du solde avant valorisation énergétique.	▪ Renewi ▪ Comet Sambre ▪ UVE de Tibi ou externe
Bois	Valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants
Plastiques durs	Tri/recyclage	Van Werven België (Lanaken) Bruco Sud (Auvelais) (à partir de février 2020)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Tri/démontage/dépollution/recyclage/valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	Recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	Mise en CET de classe 2	CET d'Hallembaye
Déchets verts	Compostage	Sambre Compost (Farciennes)
Métaux	Recyclage	Comet Sambre
Papier/carton	Recyclage	Bel Fibres, avec dépôt chez Euro-Services (Pont-de-Loup)
Verre	Recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	Tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de Tibi, Valtris
Piles	Tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	Régénération/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Oilco)
Déchets spéciaux des ménages	Recyclage/valorisation/traitements spécifiques	Collecteur agréé désigné par les ICS (Renewi, puis Suez et Renewi à partir de septembre 2020)
Huiles et graisses de cuisine	Recyclage/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	Rechapage/recyclage/valorisation	Opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	Réutilisation/valorisation	Terre asbl (Couillet)
Déchets plastiques : petits plastiques d'emballage (P+)	Recyclage	Eco-Oh ! (Houthalen)
Déchets plastiques : frigolite (EPS)	Recyclage	Pirobouw via Suez
Verre plat	Recyclage (laine de verre)	Minérale (Lodelinsart)
Liège	Recyclage	« De Vlaspit » asbl
Fonds de bougies	Recyclage	

3.3 Le tri des PMC

Afin d'optimiser le tri des déchets d'emballages PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), Tibi a créé la société coopérative Valtris en partenariat avec les Intercommunales in BW du Brabant wallon et BEP Environnement de la Province de Namur. Dans cette unité majoritairement automatisée, les déchets d'emballages sont triés et conditionnés en balles avant d'être vendus par Fost Plus comme matière première à des entreprises de recyclage spécialisées.

A partir de 2019, Valtris a vu une partie de son gisement évoluer vers le « Nouveau Sac Bleu ». En effet, à partir du 1er octobre 2019, le BEP Environnement est passé à la collecte des PMC du «Nouveau Sac Bleu», incluant tous les plastiques d'emballage y compris les barquettes, les raviers et les plastiques souples tels que les films. Ce changement s'est poursuivi en 2020 portant la quantité totale annuelle de PMC collectée sur la région du BEP Environnement à 12 978 tonnes. Ce qui correspond à 26 kg/hab/an et représente une augmentation de 8 kg/hab/an par rapport au PMC historique. La collecte du « Nouveau Sac Bleu » PMC s'est également déployée sur deux communes de la zone Tibi à partir de janvier 2020.

En 2020, Valtris a également vu ses apports augmenter fortement en raison de la crise sanitaire.

Du fait de ces éléments, Valtris a pour la première fois dans son histoire dépassé la barre des 30.000 tonnes de PMC triées sur l'année !

Ce résultat record a pu être atteint grâce aux équipements installés en 2019, à savoir un « aspirofilm » capable de séparer la fraction légère des emballages (typiquement les films) de la fraction plus lourde et deux séparateurs optiques de dernière génération permettant un tri automatisé des barquettes en PET, ainsi qu'à l'implication du personnel du centre de tri, qui ont permis de trier le PMC en 10 fractions selon les spécifications de qualité édictées par Fost Plus pour la période transitoire.

En vue de pouvoir trier le Nouveau Sac Bleu en 14 fractions distinctes, le chantier de l'extension du bâtiment existant a démarré en février 2020. Le hall de tri a été finalisé en décembre 2020 et est prêt dès ce début 2021 à accueillir le futur process. Le démarrage de la collecte du Nouveau Sac Bleu qui sera trié par Valtris est prévue pour le 1er juillet 2021.

En 2020, le centre a trié un total de 30.204 tonnes de PMC soit une augmentation de 29 % par rapport à 2019. Ce gisement provient de Tibi pour 23,6 %, de BEP Environnement pour 43,0 %, d'in BW pour 22,0% et d'entreprises pour 0,9 %. D'autres apports ont contribué à l'augmentation de la quantité de PMC triés, à savoir 3,8 % provenant de la province du Luxembourg (IDELUX Environnement), 6,5 % de la province de Liège (Intradel) et 0,2 % de la région de Mons-Borinage-Centre (Hygea).

Répartition moyenne des quantités triées de PMC en 2020

La majeure partie est constituée d'emballages en plastique (50%) et d'emballages métalliques (25%)

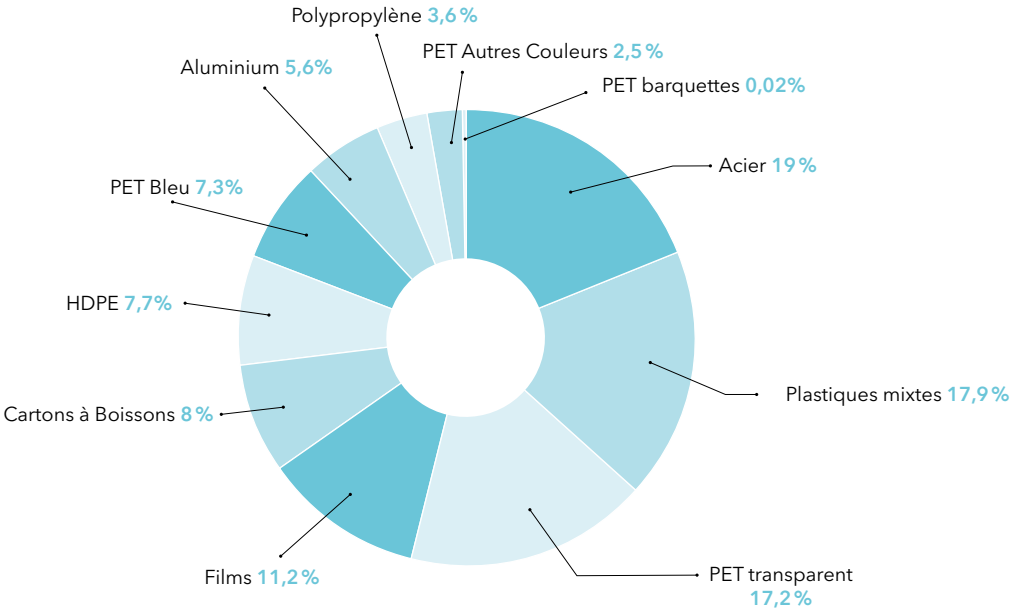

3.4 Le tri-broyage des encombrants

Au cours de l'année 2020, 10.778 tonnes d'encombrants en provenance des recyparcs et des communes associées ont été traitées au sein de l'unité de tri-broyage des encombrants, tandis que 4.403 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l'objet d'une évacuation directe depuis les recyparcs vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse.

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2020 :

Encombrants valorisés énergétiquement : 70 % ;

Encombrants recyclés (plafonnages et métaux) : 30 %.

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Le tableau ci-dessous montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l'Unité de Valorisation Energétique de Tibi depuis 2016.

Année	Tonnage
2016	2.068
2017	1.832
2018	1.935
2019	1.522
2020	1.488

3.6 Les statistiques globales

Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par Tibi.

INDICATEUR N° 1

Évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages et collectes sélectives) et en recyparcs.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant

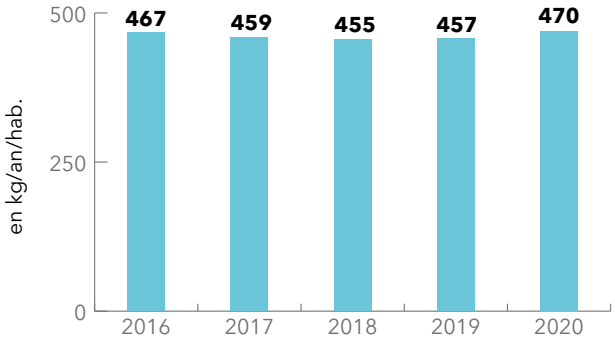

INDICATEUR N° 2

Évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte, en conteneurs groupés inclus, et en recyparcs.

Pourcentage de collecte sélective (porte-à-porte, conteneurs groupés inclus, et recyparcs)

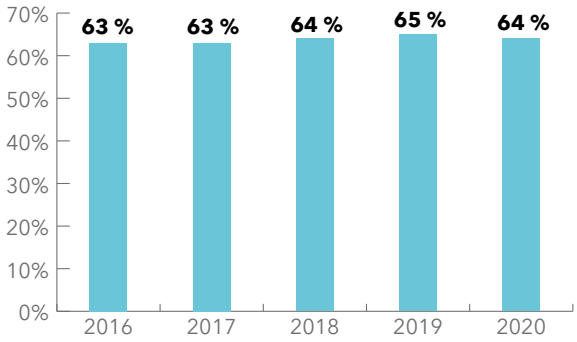

INDICATEUR N° 3

Évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et des déchets organiques collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs groupés inclus.

Taux de captation papier/carton, verre, PMC et déchets organiques en porte-à-porte, conteneurs groupés inclus (en kg/an/habitant)

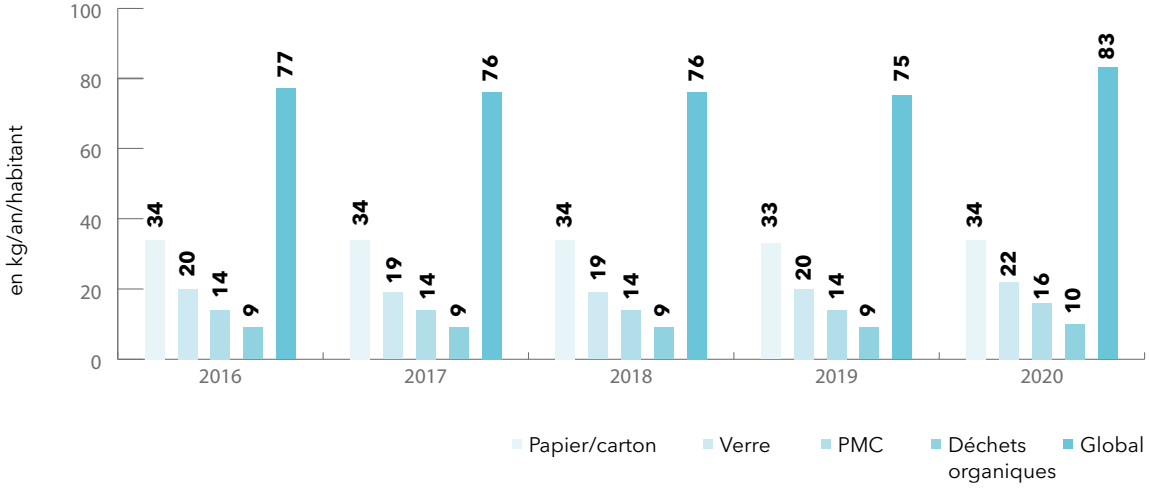

INDICATEUR N° 4

Évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

Taux de récolte en recyparcs en kg/an/habitant

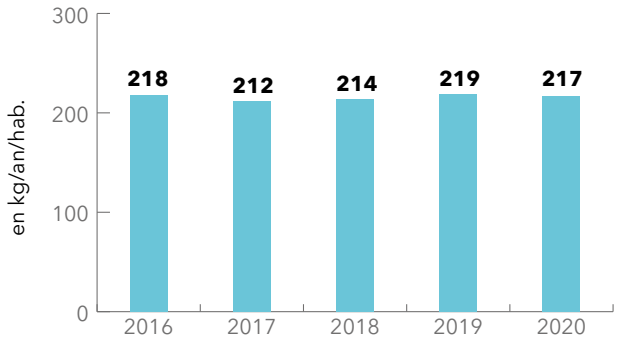

INDICATEUR N° 5

Évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, incluant les conteneurs groupés et les recyparcs dans la zone Tibi par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.

Taux de captation papier/carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge (en kg/an/habitant)

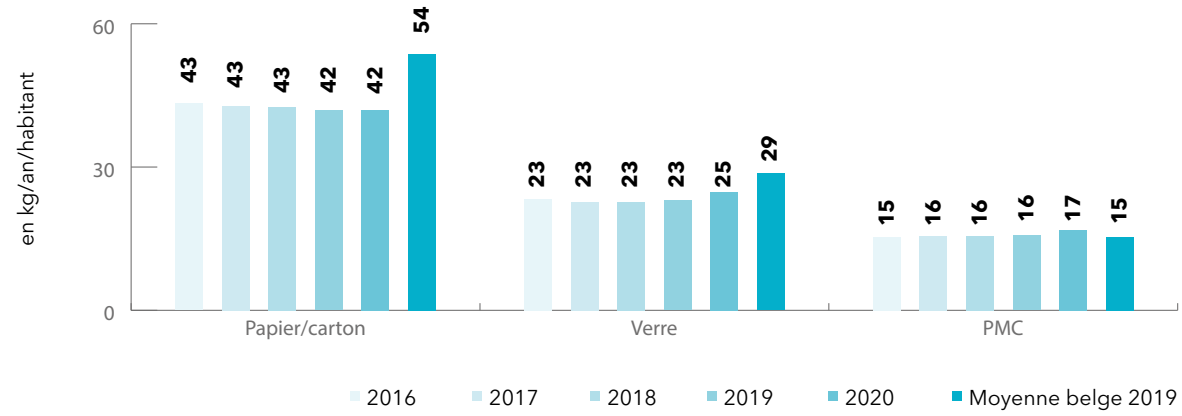

INDICATEUR N° 6

Tableau de l'ensemble des déchets gérés par Tibi, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes mis en CET diminue légèrement pour se fixer à 1,2 % en 2020. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des déchets ménagers et des encombrants depuis 2010 ; la diminution observée par rapport au taux atteint en 2019 (1,4 %) provient du recyclage et de la valorisation d'une partie des résidus d'épuration des fumées d'incinération des déchets ménagers comme détaillé aux points 4.4 et 4.5 ci-après.

Le taux de recyclage, 51,9 % reste stable et est toujours supérieur au taux de valorisation énergétique, 46,9 %.

Déchets des ménages : répartition des filières - 2020

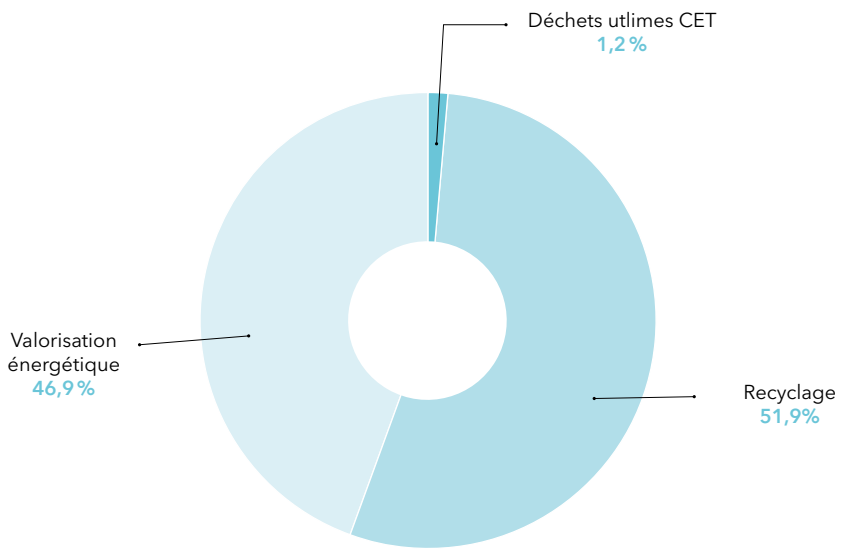

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2020

Déchets ménagers traités et valorisés	108.032 tonnes
Déchets ménagers traités dans une autre UVE	1.789 tonnes
Mâchefers produits	17.957 tonnes soit 17 % du poids de DM traités (valorisés en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.488 tonnes soit 8 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes des électrofiltres	1.592 tonnes
Refioms (Ligne 1)	1.369 tonnes
Boues d'épuration	197 tonnes
Gâteaux des filtres à manches	26 tonnes

PUSHER
11K
LES LANGES
DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES ?
NON !
NON !
NON !
ZÉRO
PLASTIQUE
DANS LES DÉCHETS
ORGANIQUES
JETEZ-LES UNIQUEMENT
DANS LE CONTENEUR GRIS DES DÉCHETS RÉSIDUELS
tibi

93
tibi

4. VALORISER

Valorisation énergétique des déchets résiduels

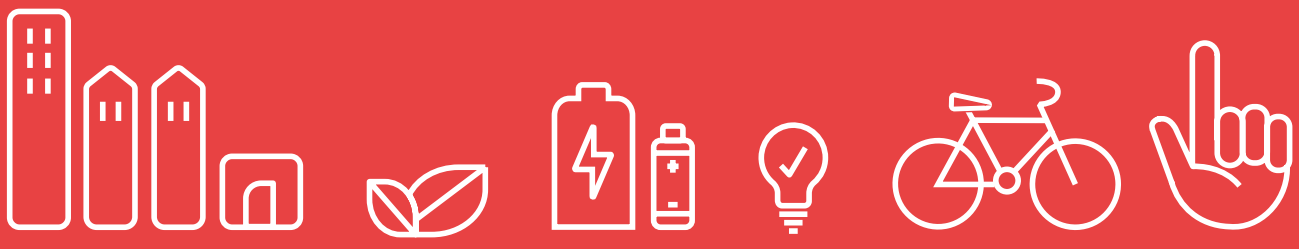

Unité de Valorisation Énergétique

Les déchets ménagers et assimilés, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les refus de tri des PMC sont traités par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup. Les déchets sont valorisés dans des fours à une température de 850°C minimum.

Production d'électricité

La chaleur dégagée par la valorisation énergétique des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur surchauffée. Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité. Les équipements de l'UVE (notamment les dispositifs d'épuration des fumées) consomment partiellement l'électricité produite. L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau pour être rachetée par des sociétés de production énergétique.

Valorisation du résidu final

En fin de combustion, le résidu final est transformé en mâchefers dont on va extraire la fraction métallique à l'aide d'un "overband" (aimant permanent). Les deux produits (mâchefers et fraction métallique) sont repris séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers sont utilisés comme fondation de voiries ou dans la construction.

4.1 Les faits marquants

Les travaux de modernisation de l'UVE, démarrés en 2017, se sont poursuivis en 2018 et en 2019 avec comme point d'orgue la mise en service industrielle de la nouvelle ligne de valorisation le 12 juillet 2019. L'année 2020 fut quant à elle marquée par la réception provisoire, actée le 9 février 2020.

En parallèle de ce fait marquant, le parachèvement des nouvelles installations et le démantèlement des anciennes structures se sont poursuivis avec notamment la démolition complète de l'ancienne cheminée.

Tibi poursuit également sa démarche de remplacement de l'installation de broyage des déchets encombrants et son intégration au cœur des installations de l'UVE. Suite à une procédure infructueuse en 2019, un nouveau marché public a été relancé courant 2020.

Dans sa volonté de valoriser du mieux possible les déchets produits par les citoyens de sa zone, Tibi a lancé un marché d'étude relatif à la faisabilité technico-économique d'implémentation d'un réseau de chaleur urbain à partir de son Unité de Valorisation Énergétique. Cette étude a montré l'intérêt concret de réaliser un tel projet en y intégrant plusieurs partenaires publics potentiels. La rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un tel réseau visant à utiliser de manière optimale l'énergie produite par la valorisation énergétique des déchets a démarré en 2020 et sera finalisée courant 2021, pour un début des travaux attendus en 2022. Ce projet visera, notamment, à alimenter en chaleur la piscine de Farciennes ainsi que plusieurs bâtiments et habitations sur son tracé.

4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs

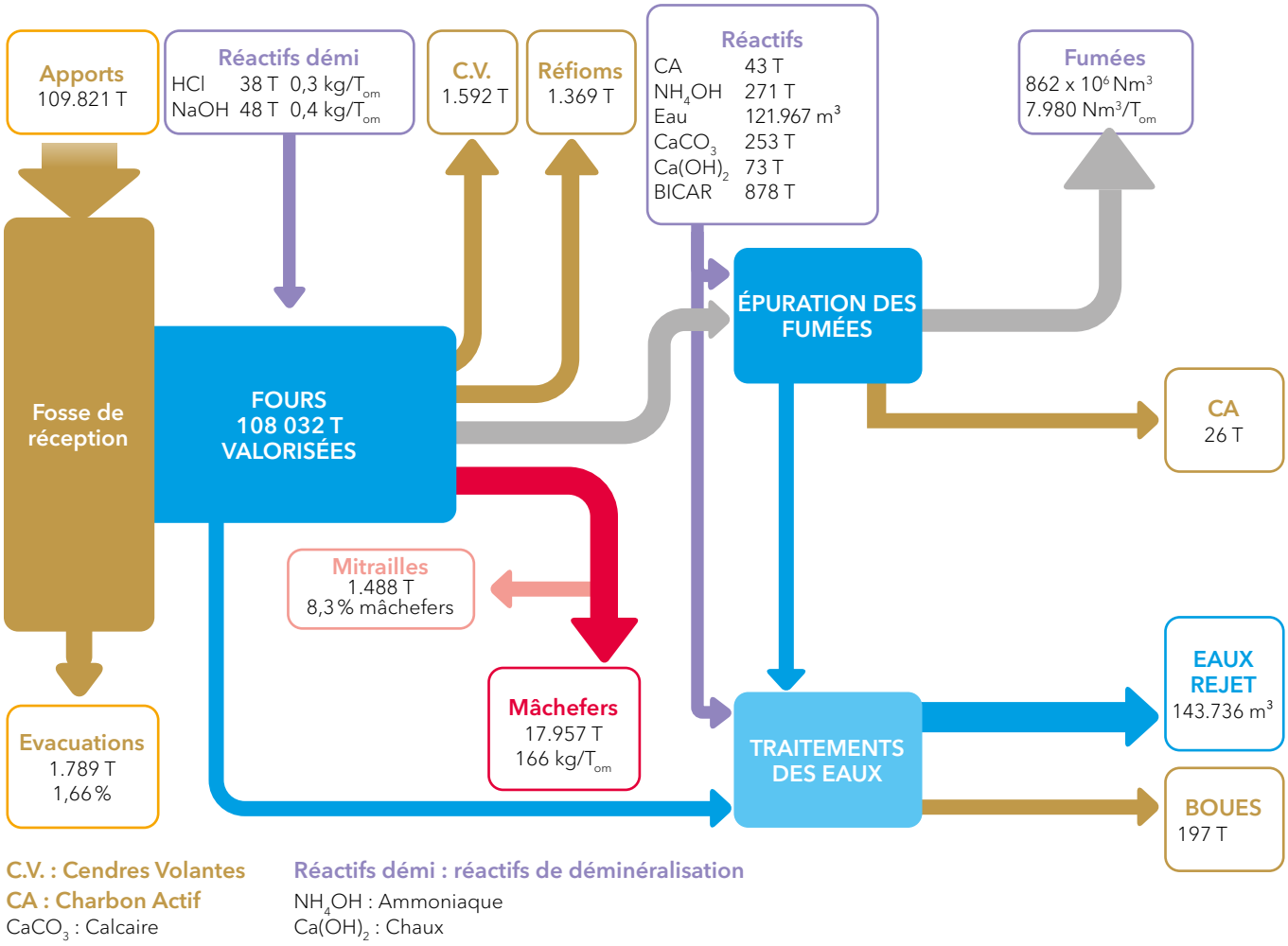

C.V. : Cendres Volantes
CA : Charbon Actif
$CaCO_3$: Calcaire

Réactifs démi : réactifs de déminéralisation
NH_4OH : Ammoniaque
$Ca(OH)_2$: Chaux

4.3 Les flux de déchets

Les apports de déchets en 2020 étaient répartis comme suit :

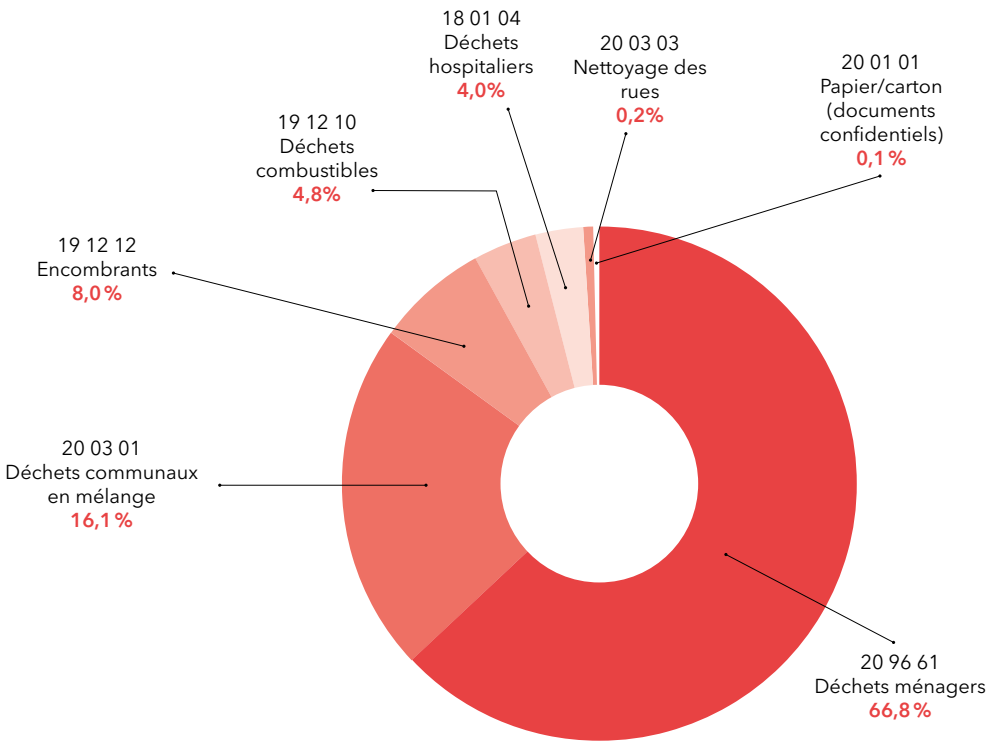

Déchets excédentaires et encombrants

Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée suite à un arrêt prolongé, programmé ou accidentel d'une ligne de valorisation, les déchets excédentaires sont rechargés en semi-remorques et acheminés vers d'autres centres de traitement.

Tibi a également dû évacuer 2.588 tonnes d'encombrants dont 1.459 tonnes préalablement broyées.

Année	Apports	Sorties	Valorisés énergétiquement	Encombrants (broyés et non broyés) traités hors UVE	Déchets Ménagers en transit (dalle de stockage)	
2016	105 967	8 156	97 811	6 535	268	tonnes
2017	102 443	9 917	92 526	7 392	0	tonnes
2018	104 628	10 338	94 290	5 398	0,96	tonnes
2019	110 184	6 428	103 755	5 928	75	tonnes
2020	109 821	1.789	108 032	2 588	735	tonnes

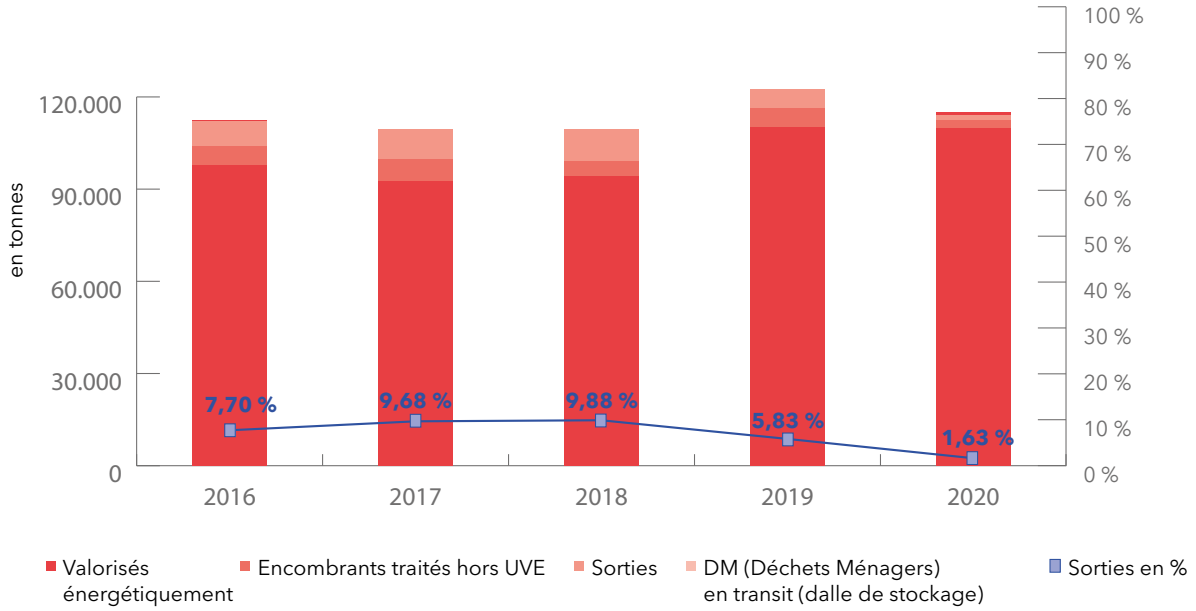

4.4 Les produits valorisés

Année	Mâchefers	Mitrailles	Autres produits valorisés	Unité
2016	22 100	2 068	0	tonnes
2017	21 628	1 832	0	tonnes
2018	21 425	1 935	0	tonnes
2019	20 310	1 522	776	tonnes
2020	17 957	1 488	1 460	tonnes

L'ensemble des (sous-)produits valorisés, indépendamment de la valorisation énergétique, représente en 2020 globalement près de 18 % des déchets traités (en ce compris les mitrailles qui sont récupérées à l'UVE).

En 2020, en plus des mâchefers et des mitrailles, 1.460 tonnes se déclinant en 1.423 tonnes de cendres volantes, 25 tonnes de charbon actif, 11 tonnes de boues de dragages et briques réfractaires et 1 tonne de résidus de nettoyage des installations ont pu également trouver une filière de valorisation dédiée.

La quantité de mâchefers produits par l'UVE est en baisse par rapport aux autres années. Cette diminution est expliquée en raison des meilleures performances environnementales apportées par la nouvelle ligne 1.

Evolution sur 5 ans

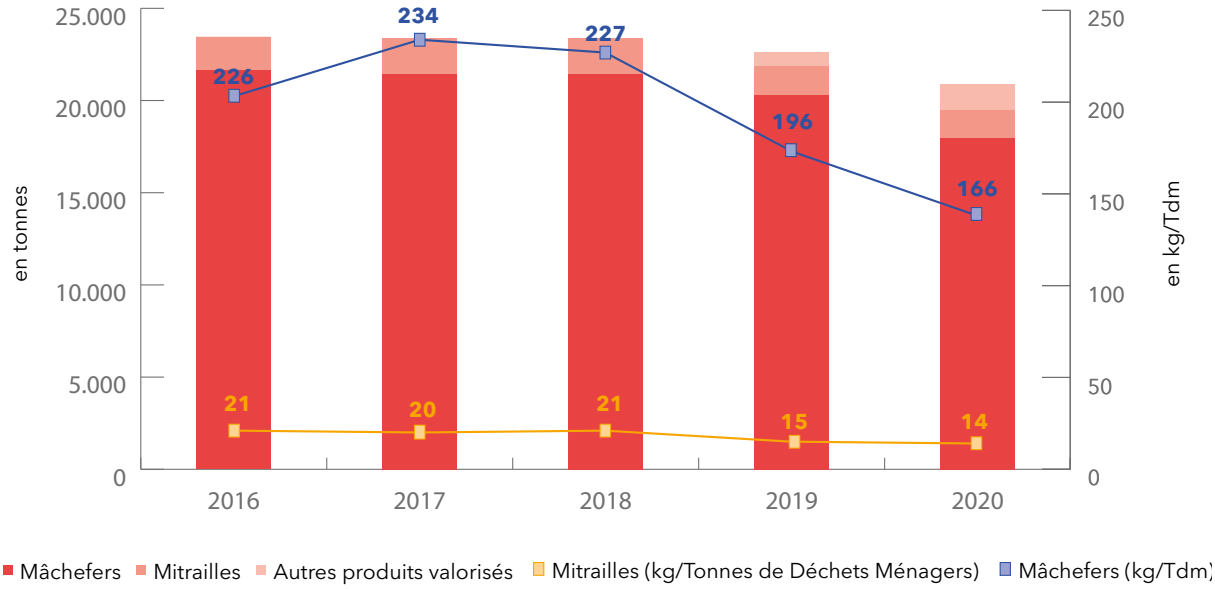

4.5 Les Réfioms*

L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 1,7 % des déchets traités en 2020.

Année	Cendres Volantes	Charbon Actif	Boues	Résidu Filtre à Manches de la ligne 1 (FAM 1)	Autres	Unité
2016	1 704	84	131		50	tonnes
2017	1 507	58	213		89	tonnes
2018	1 421	68	260		241	tonnes
2019	816	4	269	952	88	tonnes
2020	169	0,69	197	1 369	77	tonnes

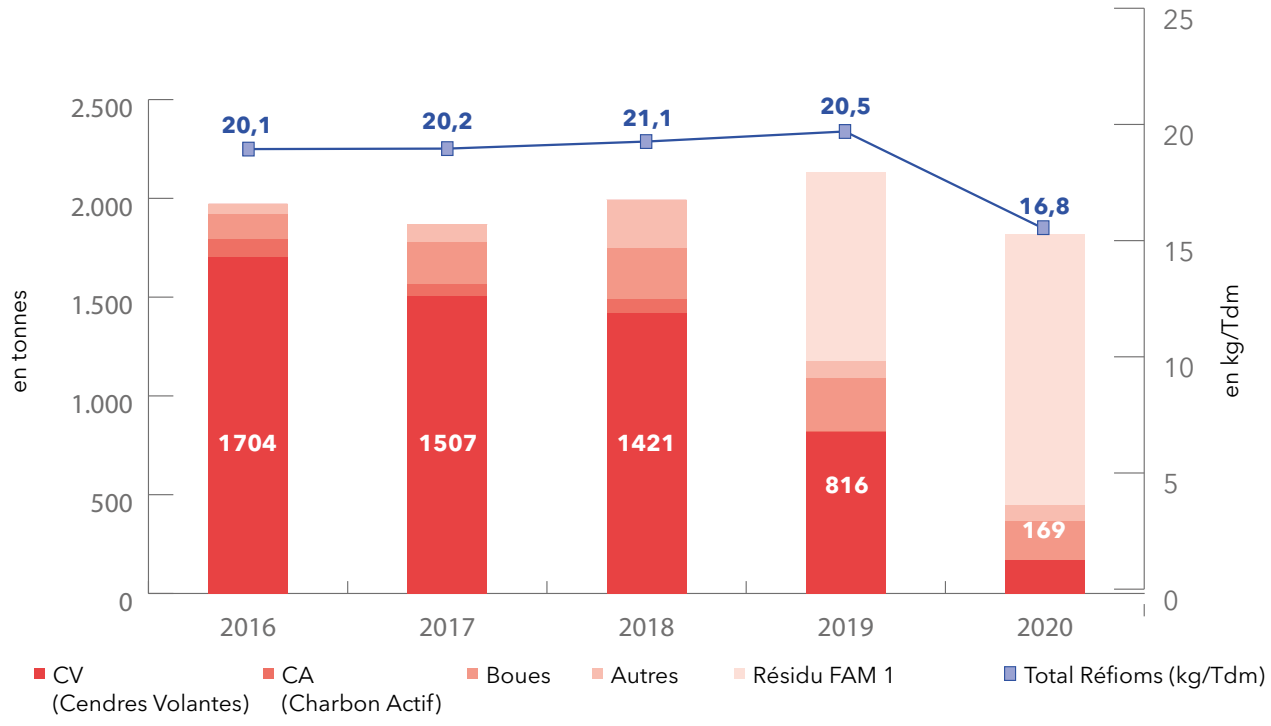

Evolution sur 5 ans

Le taux de Réfioms non valorisés est en diminution par rapport à 2019 de l'ordre de 18 %.

En effet, la mise en service du nouveau traitement des fumées de la nouvelle ligne 1 ainsi que la recherche continue de nouvelles filières de valorisation, notamment des cendres volantes, a permis de diminuer encore le taux de Réfioms non valorisés par rapport à l'année passée.

*Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

4.6 L'analyse des rejets

Rejets atmosphériques

En sortie de ligne de valorisation, les polluants contenus dans les fumées sont captés par le traitement de fumées. La concentration résiduelle en polluants des fumées est monitorée en continu. La surveillance porte sur :

- les poussières totales,
- les acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF),
- le dioxyde de soufre (SO_2),
- les oxydes d'azote (NOx),
- l'ammoniac (NH_3),
- le monoxyde de carbone (CO),
- le carbone organique total (COT) et les métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl).

Campagnes ponctuelles

En plus des mesures en continu des rejets atmosphériques, deux campagnes de mesures par un laboratoire agréé sont réalisées pour chaque ligne de valorisation. En 2020, ces campagnes ont été réalisées par SGS Belgium.

Le tableau suivant donne la moyenne des teneurs mesurées pendant les périodes de prélèvement en comparaison des normes de l'Arrêté du Gouvernement Wallon (sur base de gaz secs corrigés physiquement de manière réglementaire et rapportés en valeurs normalisées).

L'année 2020 montre un respect des normes d'émissions sur les lignes 1 et 2 de l'UVE de Pont-de-Loup au cours des deux campagnes de juillet et de décembre 2020.

	Four 1				Four 2				Normes
Polluants	**Concentrations en mg/Nm³ 11% O_2 gaz secs**								
	S1 L1		S2 L1		S1 L2		S2 L2		Moyenne 1/2 h
Poussières	<	1,1	<	1,3	<	1,5	<	1,5	20
HCl		2,5		2,1		1,1		2,4	50
HF	<	0,16	<	0,057	<	0,12	<	0,058	2
SO_2		3,7		8	<	0,39		5,3	150
NO_x		32		68		69		72	300
COT		5,1		5,3		2	<	1	20
CO		13		7		32		7	100
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu +Mn+Ni+V		0,048		0,36		0,32		0,066	0,5
Cd+TL		0,00074		0,0086		0,0011		0,018	0,03
Hg		0,0054		0,0044		0,0009		0,004	0,05
NH_3		0,51		0,41		0,88		0,83	10
	AW-553094.01.A01		**AW-568921.01.A01**		**AW-553094.02.A01**		**AW-568921.02.A01**		
	AW-559133.01.AO1				**AW-559133.02.AO1**		**AW-576450.01.A01**		

Prélèvements en continu des dioxines :

Pour contrôler le respect de la norme d'émission la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumée en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

Résultats On-Line : **http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm**

Le lien ci-dessus est donné à titre indicatif. Tibi n'est pas responsable des modifications des sites Internet cités qui annuleraient leur fonctionnement.

L'année 2020 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (seuil limite à 0,199 ng/Nm³) en dioxines pour les lignes 1 et 2.

Four 1

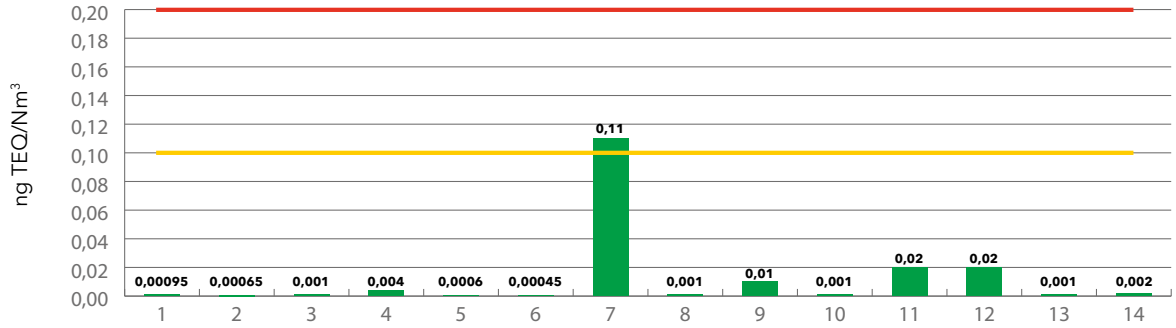

Four 2

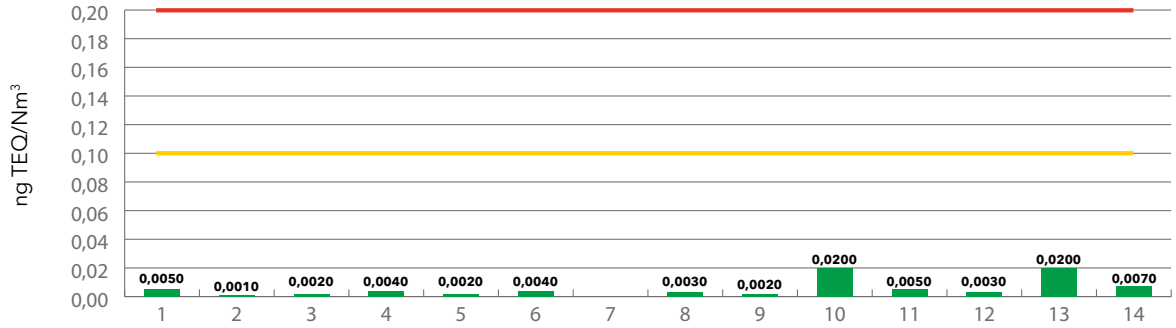

Rejets des eaux usées

Conformément aux conditions d'exploitation autorisées, les eaux usées en provenance de l'Unité de Valorisation Energétique du Port de la Praye sont déversées en eaux de surface pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Seul le point n°5 rejette des eaux industrielles, qui sont traitées avant rejet.

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. Les mesures de pH, de température et de la teneur en matières en suspension des eaux de rejet sont réalisées en interne. Un laboratoire agréé vient chaque semaine mesurer les concentrations en DCO (Demande Chimique en Oxygène), chlorures et sulfates. Ces mesures sont complétées par des analyses mensuelles et semestrielles. Les analyses mensuelles ont remplacés les analyses trimestrielles et elles démarrent au mois de mars 2020 en raison de la mise en application du nouveau permis suite aux travaux de modernisation de l'UVE.

Paramètres mensuels

Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Sambre	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Conductivité	µS/cm		667,00	6970,0	3670,0	4840,0	3830,0	4160,0
MES	[mg/l]	45,00	11,00	15,0	12,0	15,0	10,0	9,0
DCO	[mg/l]	150,00	12,00	37,0	26,0	40,0	27,0	21,0
Hg	[mg/l]	0.01	<0,0005	0,0012	<0,0005	<0,0005	0,00100	<0,0005
Cd	[mg/l]	0.05	<0,001	0,0060	0,0020	0,0030	0,00300	0,0010
As	[mg/l]	0,15	<0,001	0,0010	0,0010	<0,0010	<0,00100	0,0010
Cr	[mg/l]	0,50	<0,001	<0,0010	0,0010	<0,0010	<0,00100	0,0040
Tl	[mg/l]	0.05	<0,005	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,00500	<0,0050
Ni	[mg/l]	0.5	0,001	0,0050	<0,0010	<0,0010	0,00200	<0,0010
Cu	[mg/l]	0.5	0,003	0,0080	0,0070	0,0040	0,00400	0,0080
Pb	[mg/l]	0.1	0,002	0,0170	0,0210	0,0050	0,01300	0,0100
Zn	[mg/l]	1,00	<0,05	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,05000	<0,0500
Chlorures	[mg/l]	6.000,00	38,00	2.155,00	1.011,60	1.536,80	1.241,20	1.623,00
Sulfates	[mg/l]	500,00	48,00	540,0	226,0	287,0	222,0	242,0

Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Sambre	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conductivité	µS/cm		667,00	3880,0	5230,0	5880,0	9500,0	3000,0
MES	[mg/l]	45,00	11,00	8,0	25,0	18,0	11,0	**61,0**
DCO	[mg/l]	150,00	12,00	28,0	38,0	44,0	41,0	28,0
Hg	[mg/l]	0.01	<0,0005	0,0021	0,0010	<0,0005	**0,0140**	0,0014
Cd	[mg/l]	0.05	<0,001	0,0140	0,0010	0,0050	0,0030	0,0040
As	[mg/l]	0,15	<0,001	<0,0010	<0,0010	<0,0010	0,0040	<0,0010
Cr	[mg/l]	0,50	<0,001	0,0070	0,0260	0,0100	0,0250	0,0070
Tl	[mg/l]	0.05	<0,005	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050
Ni	[mg/l]	0.5	0,001	<0,0010	0,0040	0,0040	0,0080	0,0080
Cu	[mg/l]	0.5	0,003	0,0040	0,0170	0,0060	0,0090	0,0070
Pb	[mg/l]	0.1	0,002	0,0090	0,0170	0,0130	0,0130	0,0370
Zn	[mg/l]	1,00	<0,05	0,4600	<0,0500	<0,0500	<0,0500	<0,0500
Chlorures	[mg/l]	6.000,00	38,00	988,00	1.201,00	1.920,50	3.858,00	822,30
Sulfates	[mg/l]	500,00	48,00	285,0	311,0	197,0	497,0	91,0

Paramètres semestriels

Paramètre mesuré	Unité	Valeur limite	Sambre	Aout	Décembre
Température	[ml/l]	0,50	<0,10	<0,10	0,40
DBO5	[mg/l]	30,00	<5,00	<5,00	<5,00
Hydrocarbures apolaires au CCl4	[mg/l]	5,00	<0,1000	<0,1000	<0,1000
Détergents totaux	[mg/l]	3,00	0,05	0,28	0,37
Phase		Non	Non	Non	Non
Température		30,00		24,70	12,60
pH		6,5<pH<9	8,25	8,80	8,10
PCB & PCT	[mg/l]	0,00	<0,27	<0,27	<0,27
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,30	0,00381	0,00568	0,00777

Les prélèvements et les analyses sont effectués par le laboratoire Cebedeau. L'année 2020 montre un dépassement ponctuel en mercure pour le mois de novembre et un retour à la normale le mois suivant. En décembre, un dépassement en matières en suspension est également constaté et expliqué par les travaux de génie civil en cours de finalisation. Ces travaux ont charrié une quantité de terre plus importante qu'à l'habitude. Un nettoyage a été réalisé afin d'assurer un retour à la normale.

Le Département Police et Contrôle a été prévenu et a validé nos investigations.

4.7 Le bilan énergétique en 2020

En 2020, l'UVE a produit l'équivalent de 59.485 MWh dont 49.217 MWh (28.994 MWh en 2019) ont été réinjectés sur le réseau Lampiris.

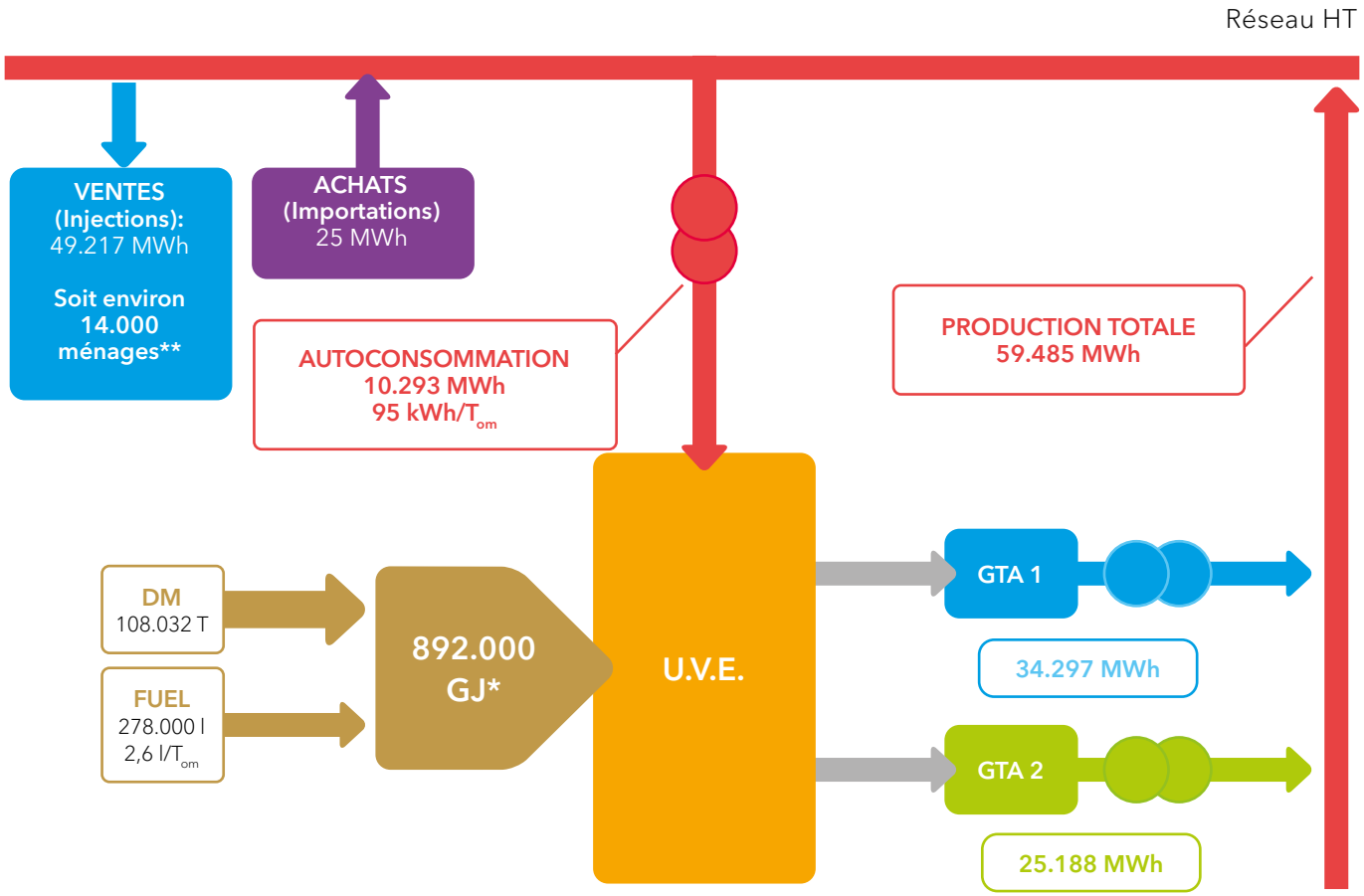

*Sur base d'un PCI estimé de 1.800 kcal/kg (7,52 GJ/t) pour les DM résiduels, de 3.000 kcal/kg (12,54 GJ/t) pour les déchets à haut PCI et d'un PCI du fuel de 35,13 MJ/l. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages.

**Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh.

Année	ACHATS (importations)	VENTES (injections)	PRODUCTIONS	Unité
2016	-776	17.190	29.719	MWh
2017	-932	15.842	26.975	MWh
2018	-1.110	18.319	27.674	MWh
2019	-545	28.994	*	MWh
2020	-25	49.217	59.485	MWh

(*) donnée non disponible suite au changement de la cabine électrique « C1 » dans le cadre des travaux de modernisation

Grâce à l'exploitation du nouveau groupe turbo-alternateur, la production électrique de l'année 2020 a dépassé d'environ 20% la projection attendue.

Production et échanges électriques

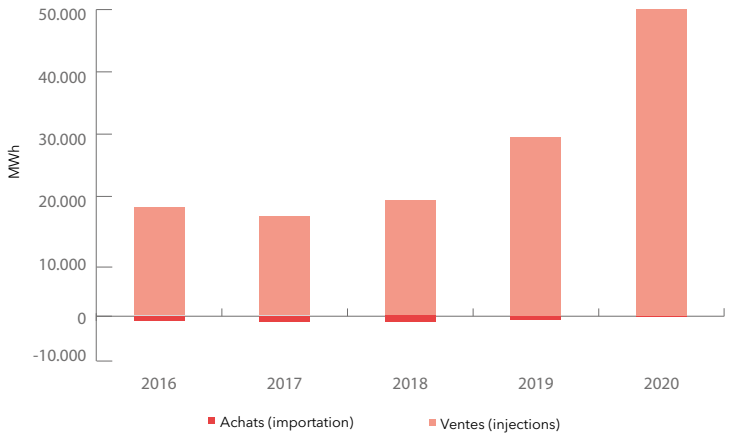

4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

En 2020, les deux réunions normalement prévues n'ont pu être maintenues en raison de la crise sanitaire.

Malgré la situation difficile de 2020, Tibi a néanmoins continué à informer proactivement les riverains et l'administration lorsque la situation l'a nécessité.

4.9 Le système de management environnemental

De manière générale, Tibi tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE au travers de sa certification EMAS tout en visant à réduire les nuisances à leurs seuils minimal.

Chaque année, le Système de Management de l'Environnement mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe.

L'audit de certification s'est déroulé les 26 mars et 14 avril 2020. Les aspects réglementaires sont tous maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée).

Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.

Chaque année, Tibi publie sa déclaration environnementale, celle-ci sera téléchargeable sur le site internet de Tibi (www.tibi.be - http://tibi.be/publications.htm) dans la rubrique consacrée à EMAS.

5. ADMINISTRER

Ensemble vers l'excellence

Fédérer nos parties prenantes

L'Intercommunale fédère ses parties prenantes en développant une stratégie gagnante, tout en orientant l'amélioration continue de ses services en faveur de la satisfaction de ses clients et en diffusant une communication positive, transparente et cohérente.

S'appuyer sur nos atouts !

Nos plus grands atouts relèvent incontestablement de notre personnel par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour.

Tibi intègre la gestion des ressources humaines au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

Améliorer notre efficience

L'Intercommunale poursuit une stratégie qui vise :

- la rationalisation et l'optimisation de nos processus ;
- la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents services ;
- l'amélioration de la qualité du service public rendu au meilleur coût ;
- l'innovation, l'efficience et l'ambition de tendre vers l'excellence

5.1 Les Ressources Humaines

L'humain, la plus belle force de l'Intercommunale

Tibi a pu, cette année particulière encore plus que les autres, compter sur la solidarité et le professionnalisme de son personnel.

Celui-ci a en effet répondu présent face aux défis "hors norme" auxquels nous avons tous dû faire face cette année. Parmi notre personnel, nombreux sont ceux qui sont allés renforcer les équipes qui en avaient besoin, parfois allant même jusqu'à exercer temporairement une autre fonction dans l'intérêt du service rendu au citoyen.

2020 a également été l'occasion d'un grand chantier de redéfinition du cadre et de l'organigramme de l'Intercommunale avec pour objectif plus d'efficience et un renforcement de la transversalité.

C'est ainsi qu'en fin d'année 2020, les services Qualité, Sécurité et Environnement et Ressources Humaines ont fusionné en créant une Unité RH et QSE. De cette manière, les deux anciens services se renforcent l'un l'autre au bénéfice de nos travailleurs et de leur bien-être.

L'administration du personnel

Les modifications du statut administratif et pécuniaire sont d'application depuis août 2020. Le document actualisé a été diffusé sur notre intranet et communiqué aux nouveaux engagés.

Les contacts ont été pris dans le cadre de la recherche d'une solution logicielle permettant la gestion contractuelle et pécuniaire optimale du personnel. La migration vers Office 365 des sessions informatiques de l'Unité ouvre des possibilités intéressantes d'intégration.

Le développement de l'actuelle solution de pointage passe également par la migration des outils informatiques sous Office 365. Le logiciel est maintenant plus accessible et le développement de la plateforme collaborative est prometteur.

Le renforcement des compétences

La réflexion relative à la création de l'école de formation à nos métiers a démarré très positivement en 2020. Les cours relatifs à la sécurité sont déjà pour la plupart internalisés (secourisme, utilisation des extincteurs, analyse d'accidents, etc.). L'offre de cours disponibles est amenée à s'étendre progressivement en fonction des besoins et de la disponibilité de formateurs en interne. Au-delà de l'enthousiasme des collaborateurs face à ces formations sur mesure, c'est également l'occasion de valoriser notre personnel formateur et référent.

Volume de l'emploi

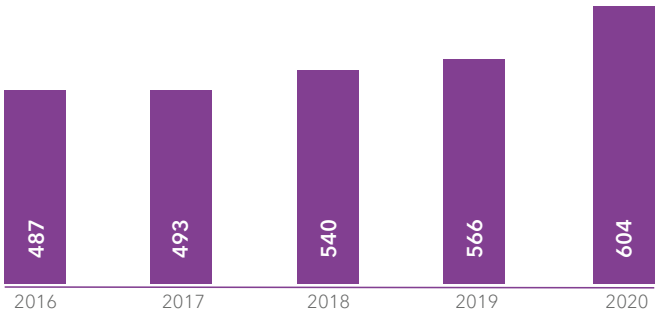

Nombre moyen de travailleurs au cours de l'année (selon le bilan social)

Evolution des frais de personnel (en milliers d'€)

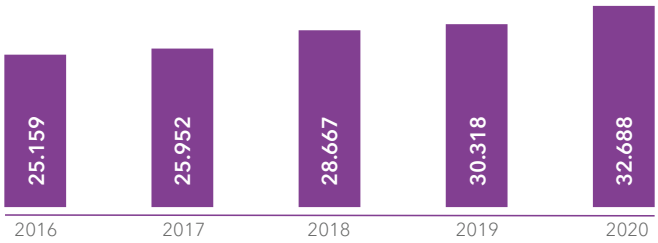

5.2 La qualité, la sécurité et l'environnement

La gestion de la qualité

La démarche de gestion de la qualité inspirée de l'ISO 9001 a débuté. L'Unité RH-QSE sert d'exemple pour l'application structurée de procédures. D'autres services sont déjà demandeurs de développer la même démarche qualité.

En termes de Qualité de Vie au Travail, des boîtes à idées ont été installées à divers emplacements de l'Intercommunale. L'analyse des premières réponses a notamment déjà fait ressortir l'intérêt pour un développement d'infrastructures sur site privilégiant la mobilité douce (parking à vélos à proximité des lieux de travail, etc.). D'autres propositions sont encore à l'état d'analyse de faisabilité, de manière à parvenir, en 2021, à la finalisation d'un plan d'actions détaillé et chiffré.

En parallèle, la Responsable de la Qualité de Vie au Travail s'est appliquée à veiller au confort des agents durant les fortes chaleurs estivales.

La situation sanitaire a cependant eu un impact non négligeable sur les moments de convivialité initialement prévus en 2020. Il a donc fallu faire preuve de créativité et d'adaptabilité de manière à pouvoir réinventer ces moments privilégiés dans le respect des mesures sanitaires.

Enfin, la situation sanitaire a également empêché le lancement de l'enquête de satisfaction en 2020, qui a dû être reporté.

La gestion de la sécurité

Le Plan Global de Prévention, plan d'amélioration de la sécurité, a été validé par le CPPT. Ce dernier se veut dynamique et nourrit les Plans Annuels d'Actions qui sont suivis chaque mois par le CPPT.

L'évolution de la culture sécurité vers l'interdépendance passe par la formation de la ligne hiérarchique, déjà systématisée en termes d'analyse d'accident. Cette uniformisation de la formation dans ce domaine a d'ores et déjà permis de fructueux échange de bonnes pratiques. Les secouristes formés en interne sont quant à eux de véritables ambassadeurs de la sécurité.

L'analyse systématique par "arbre des causes" réalisée par la ligne hiérarchique elle-même se généralise. Un plan d'actions suite aux accidents est également systématiquement réalisé.

Sécurité Covid-19

Durant cette période de pandémie, Tibi a mis tout en œuvre pour protéger son personnel, dans le cadre très spécifique de leurs missions, notamment sur base des recommandations de son Service Qualité, Sécurité et Environnement (QSE).

Les mesures de sécurité et d'hygiène prises par Tibi se sont faites en concertation avec la Médecine du travail, les prescrits du Service Public Fédéral Santé Publique et de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Des fiches techniques ont été réalisées par le QSE afin d'expliquer les mesures à prendre et comment les mettre en oeuvre. Ces fiches techniques ont par exemple concerné la manière de mettre et d'enlever ses gants, ainsi que de se désinfecter les mains et ses outils. Elles ont également concerné les mesures d'hygiène à respecter dans les réfectoires, le port du masque obligatoire, ainsi que le respect de la distanciation sociale.

Le QSE a également fabriqué en interne (au sein de l'UVE) du gel hydroalcoolique « maison » conforme à la recette de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Fin 2020, Tibi a développé une boîte à masque afin de servir de support à une campagne de sensibilisation des citoyens à l'utilisation du masque réutilisable plutôt que du masque jetable. Chaque membre du personnel, en tant que citoyen, en a reçu un.

Le masque est devenu indispensable en raison de la pandémie Covid-19.

L'objectif de Tibi était double :

- promouvoir l'usage du masque réutilisable et éviter par conséquent qu'un déchet inutile, le masque jetable, ne soit produit ;
- éviter que les masques jetables ne soient jetés après utilisation dans l'espace public en proposant un étui de rangement facile à transporter dans le sac à main ou la poche.

Des masques ont été offerts à différentes reprises au personnel durant cette année.

La gestion de l'environnement

L'audit environnemental de l'ensemble de nos sites a débuté sur le modèle utilisé pour notre Unité de Valorisation Energétique. Ce travail de fond nous permettra de rédiger dès 2021 un plan global d'actions environnementales.

La protection de nos infrastructures

En termes de sécurisation de nos installations, 6 recyparcs ont été équipés en 2020 d'un nouveau système de vidéo-surveillance et l'implémentation de ce système sur les autres recyparcs sera poursuivie en 2021.

La sécurisation du pôle environnemental fait également l'objet d'une étude.

Les petits véhicules quant à eux ont été répartis de manière plus optimale. L'optimalisation de la gestion de flotte est cependant encore à poursuivre.

5.3 La gestion du charroi

Le développement de projets tels que le déploiement de la propreté publique ou la mise en œuvre de nouvelles collectes en conteneurs à puce ou enterrés a bien évidemment un impact sur la taille et la diversification du charroi, avec une augmentation de 31 % du nombre de véhicules, qui porte à 238 le nombre de véhicules gérés par Tibi. L'optimisation de la disponibilité du charroi s'est poursuivie en 2020, en veillant à maintenir un nombre suffisant de véhicules disponibles en fonction des immobilisations indispensables et des besoins exprimés pour chaque type de véhicule.

En lien avec cette optimisation, l'implémentation d'un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), lié à la gestion du magasin de pièces techniques, a démarré en 2020 par une phase de prospection auprès d'autres utilisateurs.

Diverses visites et prospections ont aussi été réalisées en 2020 afin d'établir un état des lieux de ce qui existe en matière d'organisation du travail et d'équipements dans des ateliers gérant des charrois diversifiés. Cette base d'inspiration permettra d'établir les spécifications techniques retenues, en vue de la construction d'un nouvel atelier prévue pour la fin de l'année 2022.

Tibi reste également focalisée sur son ambitieuse volonté de poursuivre le « verdissement progressif » de sa flotte de véhicules en utilisant des carburants alternatifs, adaptés à ses besoins opérationnels, tels que le CNG (Compressed Natural Gas ou gaz naturel comprimé), l'électricité ou l'hydrogène par exemple. L'année 2020 a ainsi vu la réception de trois petits véhicules utilitaires roulant au CNG ainsi que la commande de 17 camions fonctionnant également au CNG (12 compacteurs et 5 porte-conteneurs) dont la réception est prévue entre juin et octobre 2021.

Enfin, un état des lieux des compétences des agents et une prospection du marché ont été réalisés afin de former les agents à cette diversification du charroi tant en type de véhicule qu'en mode de propulsion.

5.4 La gestion du patrimoine

Recyparcs

FAC (Farciennes / Aiseau-Presles / Châtelet)

L'ouverture de ce tout nouveau recyparc était initialement prévue le 24 mars 2020 mais elle a dû être différée au 21 avril 2020 suite à la décision de fermeture de l'ensemble des recyparcs en Région wallonne du fait de la situation sanitaire. L'accueil des différents types de déchets a pu se faire progressivement au fil des semaines.

Néanmoins, la satisfaction des usagers, qui se voient présenter une offre de services de grande qualité avec 24 emplacements à quai, est au rendez-vous. En effet, nous comptons, sur la période d'ouverture de ce recyparc en 2020, une fréquentation moyenne de 289 visites/jour, soit 21 % de plus que la moyenne journalière des autres recyparcs. Ce recyparc est dimensionné afin d'accueillir environ 96.000 visites annuelles avec fluidité et sécurité. Il dispose également d'un bâtiment qui permet d'accueillir du personnel tant féminin que masculin.

En parallèle et conformément à la décision du Gouvernement wallon, le recyparc de Châtelet a fermé ses portes. Le site a été restitué à la Ville de Châtelet.

Charleroi I (Couillet 1)

La rénovation du recyparc de Charleroi I (Couillet 1) sera étudiée afin de déterminer sa faisabilité et son opportunité. Entretemps, la sécurité du recyparc a été renforcée courant de l'année 2020 par une signalétique adaptée et par l'installation de ralentisseurs de vitesse. Une réflexion a également été initiée afin d'améliorer l'accessibilité au recyparc.

Autres projets dans les recyparcs

6 recyparcs ont bénéficié en 2020 de l'implémentation d'un système de télésurveillance et de détection d'intrusion. Les tests de fonctionnement ayant été positifs, la phase finale de déploiement a été validée pour l'étendre à l'ensemble des 14 recyparcs d'ici fin 2021.

Le Pôle environnemental et le Village du recyclage

La voirie d'accès du côté de la Rue du Déversoir

Les délais de réalisation de ces travaux de voirie ont été impactés, non seulement par la mise à l'arrêt de certaines entreprises suite à la crise sanitaire, mais également par l'évolution de la législation concernant les eaux usées. En effet, les travées d'impétrants ont dû être rouvertes a posteriori afin d'y ajouter un réseau séparatif "eaux usées".

Les stations de ravitaillement diesel / CNG et le Truck Wash

La station de ravitaillement des camions existante a été remplacée au courant du dernier trimestre 2020 par deux pompes modernes disposant des gestions d'accès et d'analyses de dernière génération. À terme, celles-ci seront ensuite intégrées dans un complexe de ravitaillement de plus grande ampleur desservant tant les véhicules historiques que les nouveaux véhicules CNG (Compressed Natural Gas ou gaz naturel comprimé). Une infrastructure d'approvisionnement en CNG est envisagée et s'inscrit dans la stratégie de "verdissement" de la flotte. Une station de nettoyage avec récupération des eaux complétera ce dispositif. L'objectif est de fournir un service de nettoyage adapté aux différents types de véhicules.

Le nouveau bâtiment collecte/propreté

La construction de ce nouveau bâtiment a démarré en 2020 et respecte le planning qui avait été fixé malgré la situation sanitaire. L'avancement des travaux a nécessité le déménagement à titre transitoire des équipes encadrantes de la collecte en porte-à-porte et du poste de garde à partir de septembre 2020. La fin de ces travaux est prévue pour la mi-2021.

Dans le cadre du Village du recyclage :

■ Notre partenaire RETRIVAL a finalisé, fin avril 2020, son centre de tri de déchets d'équipements électriques et électroniques.

■ La Ressourcerie du Val de Sambre va également réaliser un nouveau bâtiment qui se situera à l'entrée du site, juste à côté de VALTRIS. Le plan général et l'emplacement de ce nouveau bâtiment ont été validés en 2020. Le bureau d'études finalise sa mission pour que les travaux puissent commencer en 2021.

■ Afin de pouvoir y accueillir de nouvelles infrastructures capables de trier le PMC du Nouveau Sac Bleu, VALTRIS a entrepris en 2020 d'étendre de manière significative son bâtiment existant, tant au niveau des zones "procédé" et "stockage" que "bâtiment social". L'extension bâtiment de la zone "procédé" a été initiée en mars 2020 et, malgré une situation sanitaire difficile, il est prévu que cette extension soit finalisée début 2021 conformément au planning initial afin que le nouveau procédé de tri du Nouveau Sac Bleu puisse pleinement s'y déployer d'ici la mi-2021. En parallèle, les travaux d'extension des zones "stockage" et "bâtiment social" ont également été initiés durant la seconde moitié de 2020 et se termineront également courant 2021.

■ Comme indiqué précédemment, Tibi a continué à mener des démarches dans le courant de l'année 2020 visant à faciliter la création et l'exploitation d'un centre de recyclage de plastiques d'emballage sur son site à proximité immédiate de VALTRIS.

■ L'étude en vue de la rénovation de l'actuel bâtiment administratif sera menée en 2021. L'année 2020 a cependant permis une première étape de l'amélioration des performances énergétiques de ce bâtiment grâce à l'installation de systèmes chaud/froid dans les salles de réunion (en lieu et place de chauffages d'appoint) et de stores occultants ; de même, un cahier spécial des charges est en cours de rédaction pour l'adaptation des châssis.

■ L'acquisition et l'aménagement du bâtiment des anciennes casernes Trésignies pour les activités de propreté publique, ou équivalent en centre-ville de Charleroi, restent d'actualité et font l'objet de discussions d'affinage avec la Ville de Charleroi.

■ Enfin, les discussions se sont poursuivies en 2020 en vue de la création d'une plateforme logistique locale afin de disposer d'un exutoire de proximité et stable dans le temps pour les déchets que nous collectons.

5.5 La gestion des achats, des assurances et du volet juridique

Dans le cadre de l'objectif visant à mettre en place une plateforme collaborative pour la gestion des marchés publics, les sessions informatiques du personnel du Service « Achats, Assurances et Juridique » ont migré fin 2020 sur Office 365 et sur Teams. Cet outil fut le premier pas vers un mode d'échange collaboratif tel qu'envisagé dans le Plan Stratégique. Les dossiers « marchés publics » de 2021 préparés en 2020 ont, d'emblée, été déposés sur cette nouvelle plateforme collaborative ; de même, ceux de 2020 ont également été déplacés vers cet outil. Les anciens dossiers (2019 et années antérieures) sont en cours de migration progressive. Cette nouvelle plateforme permettra, dès 2021, de mettre à disposition de tous, les informations-clefs d'un marché et, selon les besoins, de directement collaborer sur, par exemple, la rédaction d'un cahier des charges ou d'un rapport d'analyse des offres.

Enfin, dans le cadre de la stratégie définie par le Comité d'Audit pour assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Intercommunale, le premier rapport d'analyse a permis d'évaluer les forces et les faiblesses du processus d'achats (bons de commandes, marchés publics, etc.) et de dégager les opportunités et les risques qui entourent les processus précités en vue d'élaborer un plan d'actions

5.6 La gestion informatique

L'année 2020 aura démontré l'absolue nécessité de disposer de moyens de communication modernes afin de faciliter les nouvelles formes de collaboration ; ces dernières ont été induites par une réduction du personnel présent dans les locaux professionnels et leur dispersion en-dehors du cadre de travail habituel de l'Intercommunale. Les récentes technologies de l'information ont logiquement été la clé de voûte du maintien du support aux activités opérationnelles essentielles : il a ainsi été indispensable d'adapter les infrastructures informatiques afin de supporter l'augmentation significative du télétravail.

Ces diverses adaptations ont dû être réalisées très rapidement, voire prématurément par rapport aux dates initialement prévues dans le Plan Stratégique 2020-2022 ; en effet, l'urgence a requis la nécessité d'aller de l'avant pour parvenir, sans finalement connaître fondamentalement de grosses difficultés pour assurer la continuité des services, à disposer de tous les éléments nécessaires pour atteindre globalement ces objectifs de modernisation, d'optimalisation et de transversalité. L'urgence qu'imposait la situation a finalement permis à l'Intercommunale d'anticiper la mise à disposition d'outils permettant le travail collaboratif et à distance, tel que prévu dans le Plan Stratégique.

L'Intercommunale s'est naturellement tournée vers les applications et infrastructures informatiques dans le Cloud en passant par les services de Microsoft qu'elle connait déjà très bien. Cela lui a permis d'y répondre rapidement, tout en continuant à utiliser ses investissements passés et en commençant immédiatement la modernisation de ses infrastructures à partir des nombreux services de qualité que l'on trouve actuellement dans le Cloud.

Les moyens de connexion à distance ont ainsi été renforcés et modernisés. L'Intercommunale a également dû accélérer l'apport de matériels informatiques, ainsi que l'utilisation du matériel personnel des agents avec la première phase de développement d'une solution « Bring Your Own Device », avec la maîtrise des risques que cela comporte dans l'attente de la finalisation de l'encadrement de cette solution, anticipée à 2021 au lieu de 2022.

De même, l'implantation d'écrans d'informations aux endroits stratégiques et la plateforme collaborative, destinée à l'ensemble du personnel, ont également bénéficié d'une belle avancée : l'apport d'un environnement partagé d'échange d'informations à l'aide de Microsoft Office 365, dont le déploiement était initialement prévu sur 3 ans, offre de nombreux avantages

et génère une adhésion évidente des utilisateurs qui en découvrent tout le potentiel.

L'année 2020 a également suscité l'obligation de déjà penser à l'optimisation de la configuration des infrastructures par l'utilisation de Microsoft Azure, dont l'aboutissement est normalement prévu pour 2021/2022.

L'ensemble de ces développements ont été menés tout en ne perdant pas de vue les projets connexes. En effet, un coup d'accélérateur a également été donné sur l'intégration complète de tous les sites à un réseau informatique unique. Ceci doit notamment permettre un usage généralisé des caméras sur les recyparcs. Actuellement, l'ensemble de sites appartenant à Tibi sont équipés de ce réseau.

5.7 La gestion des instances

Suite à l'approbation par la Tutelle, mi-2020, de la modification du Statut administratif et pécuniaire, un nouvel organigramme et un nouveau cadre ont également été approuvés par la Tutelle fin 2020. Ces modifications ont également concerné le Service Support aux Instances et à la Direction (SID) qui s'est restructuré pour plus d'efficacité.

A titre d'exemple, une des missions principales du Service SID est la gestion informatisée de l'ensemble des instances de l'Intercommunale. Il était donc important et judicieux de repositionner la fonction initiale d'Assistant administratif en qualité de Gestionnaire administratif pour gagner en efficacité et efficience.

Par ailleurs, l'intégration de l'ensemble des instances de l'Intercommunale dans l'outil iA.Délib Cloud s'est poursuivie. L'infrastructure locale d'hébergement a été remplacée par une infrastructure décentralisée (Cloud). Cette migration a été réalisée mi-juin 2020. Ceci a permis non seulement une réduction des coûts de licence mais également de bénéficier plus rapidement des dernières versions. Ces avancées ont également permis de disposer, depuis décembre 2020, d'une meilleure gestion du quorum des présences et d'une gestion plus dynamique de l'ordre du jour et des extraits de délibération.

La configuration de l'instance du Conseil d'administration sur base des nouvelles spécificités d'iA.Délib a été finalisée courant novembre 2020. Une présentation de l'application a été réalisée le 25 novembre 2020 à l'ensemble des membres de notre Conseil d'administration. À l'issue de cette réunion, les membres ont pu prendre en main ce nouvel outil durant une phase test.

Le Conseil d'administration, réuni en sa séance du 16 décembre 2020, a marqué son accord unanime quant à la mise en place exclusive de l'application iA.Délib Cloud à partir de janvier 2021 pour la gestion des Conseils d'administration.

Parallèlement, des ajustements ont été réalisés pour l'instance du Bureau exécutif, pionnière en la matière.

La volonté de l'Intercommunale d'améliorer l'activité de numérisation des courriers entrants et sortants continue son cheminement. L'objectif est de créer, à partir d'un document original au format papier, une copie numérique qui sera accessible et exploitable en ligne. Le constat a été établi que de nombreuses solutions existent sur le marché. Une réflexion plus poussée est actuellement menée auprès d'autres institutions afin de pouvoir juger de l'efficience de certains outils dont la mise en œuvre permettra de gagner en temps et en efficacité.

L'objectif relatif à la mise en place d'un archivage électronique des documents a débuté par une mise en commun des besoins réels lors d'une réunion de travail entre les Services « Achats, Assurances et Juridique », « Informatique » et « Support aux Instances et à la Direction » qui s'est tenue mi-2020 afin de faire le point sur cet objectif commun auxdits services. La migration de l'ensemble des services de Tibi vers Office 365 qui est en cours de réalisation pourrait être une solution envisageable dans ce cadre. Cette possibilité sera analysée courant 2021.

La gestion de la base de données des contacts de l'Intercommunale est perfectible. Le but est de disposer d'une base de données centralisée reprenant des informations correctes et ainsi parvenir à mettre en place une gestion efficace des contacts institutionnels. De plus, la vérification et la mise à jour des contacts existants est une activité qui doit être réalisée de façon continue par les services en lien direct avec ces différents contacts. Ce projet a pris du retard en 2020 compte tenu de la situation sanitaire qui nous a obligés à nous concentrer sur nos missions prioritaires. Toutefois, le fichier initial a été analysé et revu afin de permettre une mise à jour plus efficace réalisée fin 2020 et qui sera finalisée début 2021.

La mise en place d'une gestion efficace des petites fournitures de bureau de type « économat » s'est orientée dans un premier temps vers la réalisation d'un inventaire complet du stock de ces petites fournitures de bureau. Cet inventaire a été finalisé en septembre 2020. Il a pour objectif de pouvoir assurer une gestion optimale du stock et des commandes en utilisant les outils à disposition évitant ainsi de devoir faire appel à un logiciel « clé-en-main ».

Dans un second temps, Tibi a opté pour une adhésion à la centrale d'achat du SPW. Celle-ci nous donne accès à un catalogue fourni et compétitif permettant de satisfaire au mieux les besoins en petites fournitures de l'Intercommunale. Nous avons également défini la quantité limite à partir de laquelle une commande sera nécessaire, ce qui facilitera cette commande.

A terme, une analyse sera réalisée afin de déterminer s'il y a un intérêt à passer à une solution logicielle pour gagner en efficacité dans la gestion de ce stock.

6. ANNEXES

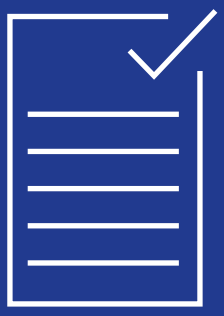

ANNEXE 1 Tonnages 2020 gérés par Tibi

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE DE DECHETS MENAGERS :	**86.053**	
collecte DM 2020	83.529	vers UVE TIBI
collecte DM 2020 directement vers externe ou en stock intermédiaire	1.789	vers UVE externe
	735	stock intermédiaire
APPORTS DIRECTS A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	**24.503**	
DECHETS MENAGERS ASSIMILES EN MELANGE	19.284	Valorisation énergétique
RESIDUS CENTRE DE TRI	5.219	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTREES A L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	108.032	
SOUS-TOTAL DECHETS VALORISES A L'UVE	108.032	
SOUS-TOTAL SORTIES UVE VERS VALORISATION EXTERNE	0	
COLLECTES SELECTIVES ET SPECIFIQUES :	**35.051**	
PAPIER/CARTON	14.561	Recyclage
VERRE	9.339	Recyclage
PMC	6.728	Recyclage
Déchets organiques	4.422	Biométhanisation
TONNAGES PROVENANT DES RECYPARCS :	**91.693**	
INERTES	38.537	Recyclage
ENCOMBRANTS	14.906	Recyclage/Valorisation
BOIS	13.643	Valorisation
PLASTIQUES DURS	496	Recyclage
DECHETS VERTS	12.079	Compostage
PAPIER/CARTON	3.159	Recyclage
METAUX	1.941	Recyclage
VERRE	1.140	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	397	Recyclage
DIVERS *	973	Recyclage
DEEE	1.689	Recyclage
TEXTILES	559	Réutilisation
ASBESTE-CIMENT	926	CET
AUTRES DECHETS **	299	Traitements spécifiques
VERRE PLAT	547	Recyclage
PETITS PLASTIQUES D'EMBALLAGES P+	336	Recyclage
EPS	67	Recyclage
GESTION DES DECHETS COMMUNAUX :	**15.760**	
Vers Extérieurs	13.558	
Vers Transit de Couillet	2.202	
TOTAL	**253.059**	**tonnes**

Liège : 2,275 tonnes - Fonds de bougies : 1,700 tonnes
DIVERS * : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
AUTRES DECHETS ** : Pneus, bâches agricoles.

Déchets ménagers collectés en 2020

Commune	Population	Collecte DM par Tibi : Tonnage résiduel sacs, cont. à puce et groupés des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs et cont. à puce des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupés des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupés (ménages et bâtiments publics) et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels (kg/an/hab.)	Apports directs à l'unité de traitement du Port de la Praye (hors collecte DM Tibi, y compris retour DM) (en tonnes)
Aiseau-Presles	10.739	111	0,9	112	2	114	16	24.503 tonnes
Anderlues	12.362	110	1,0	111	2	112	14	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.805	194	0,5	195	5	199	6	
Charleroi	202.746	202	1,1	203	14	217	27	
Châtelet	35.668	205	0,7	206	9	216	16	
Courcelles	31.197	126	0,7	127	10	137	15	
Farciennes	11.255	88	0,5	89	2	91	21	
Fleurus	23.056	181	0,0	181	19	201	19	
Fontaine-l'Evêque	17.838	198	0,0	198	7	205	18	
Gerpinnes	12.808	82	1,9	83	2	85	29	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.621	88	0,3	88	5	93	14	
Les Bons Villers	9.467	89	2,4	91	6	97	14	
Montigny-le-Tilleul	10.132	100	0,8	101	2	104	22	
Pont-à-Celles	17.251	101	1,0	102	2	104	9	
Moyenne (kg/an/hab.)	422.945	171	0,9	171	11	182	21	
Tonnage global (en Tonnes)		**72.128**	**382**	**72.511**	**4.457**	**76.967**	**9.086**	**24.503**

ANNEXE 3 Évolution du tonnage résiduel (sacs, conteneurs à puce et groupés) des ménages (en kg par an par habitant)

Commune	2016	2017	2018	2019	2020
Aiseau-Presles	98	101	103	105	111
Anderlues	94	96	97	101	110
Chapelle-lez-Herlaimont	197	193	186	185	194
Charleroi	207	203	197	190	202
Châtelet	203	196	191	189	205
Courcelles	106	107	112	115	126
Farciennes	209	207	196	192	88
Fleurus	190	186	177	173	181
Fontaine-l'Evêque	199	198	185	181	198
Gerpinnes	75	71	74	72	82
Ham-sur-Heure/Nalinnes	70	78	77	79	88
Les Bons Villers	89	85	82	82	89
Montigny-le-Tilleul	85	79	75	81	100
Pont-à-Celles	93	91	94	95	101
Moyenne	**173**	**170**	**165**	**162**	**171**

ANNEXE 4 Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés inclus dans la zone Tibi de 2016 à 2020

Commune	2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	231	21	231	21	226	21	235	22	264	25
Anderlues	210	18	206	17	210	17	208	17	246	20
Chapelle-lez-Herlaimont	235	16	232	16	244	16	252	17	302	20
Charleroi	3.827	19	3.717	18	3.706	18	3.731	18	4.049	20
Châtelet	623	17	610	17	621	17	620	17	704	20
Courcelles	701	22	688	22	677	22	688	22	769	25
Farciennes	165	15	154	14	154	14	161	14	206	18
Fleurus	436	19	436	19	445	20	446	19	525	23
Fontaine-l'Evêque	317	18	315	18	320	18	329	18	386	22
Gerpinnes	296	24	278	22	298	24	330	26	404	32
Ham-sur-Heure/Nalinnes	373	27	374	28	384	28	376	28	449	33
Les Bons Villers	219	23	213	23	207	22	204	22	248	26
Montigny-le-Tilleul	281	28	275	27	271	27	278	28	312	31
Pont-à-Celles	407	24	411	24	414	24	420	24	475	28
Total	**8.324**	**20**	**8.138**	**19**	**8.177**	**19**	**8.278**	**20**	**9.339**	**22**

ANNEXE 5 Données relatives à la collecte du verre en 2020

Commune	Population 2020	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés		Collecte en porte-à-porte et en conteneurs enterrés		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.739	264	25	0	0	264	25	29	3	293	27
Anderlues	12.362	246	20	0	0	246	20	33	3	279	23
Chapelle-lez-Herlaimont	14.805	302	20	0	0	302	20	40	3	342	23
Charleroi	202.746	3.953	19	96	0,5	4.049	20	547	3	4.595	22
Châtelet	35.668	704	20	0	0	704	20	96	3	801	22
Courcelles	31.197	769	25	0	0	769	25	84	3	853	27
Farciennes	11.255	206	18	0	0	206	18	30	3	236	21
Fleurus	23.056	525	23	0	0	525	23	62	3	587	25
Fontaine-l'Evêque	17.838	386	22	0	0	386	22	48	3	434	24
Gerpinnes	12.808	404	32	0	0	404	32	35	3	439	34
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.621	449	33	0	0	449	33	37	3	485	36
Les Bons Villers	9.467	248	26	0	0	248	26	26	3	273	29
Montigny-le-Tilleul	10.132	312	31	0	0	312	31	27	3	339	33
Pont-à-Celles	17.251	475	28	0	0	475	28	47	3	522	30
Global	**422.945**	**9.243**	**22**	**96**	**0,2**	**9.339**	**22**	**1.140**	**3**	**10.479**	**25**

ANNEXE 6 Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte dans la zone Tibi de 2016 à 2020

Commune	2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	365	34	359	33	349	32	341	32	393	37
Anderlues	378	31	357	29	359	29	325	26	363	29
Chapelle-lez-Herlaimont	398	27	408	27	399	27	393	27	435	29
Charleroi	7.182	36	7.156	36	7.173	36	6.979	35	7.111	35
Châtelet	974	27	993	27	1.022	28	984	27	1.061	30
Courcelles	1.103	35	1.088	35	1.057	34	1.044	33	1.098	35
Farciennes	283	25	279	25	278	25	290	26	330	29
Fleurus	780	34	772	34	771	34	765	33	810	35
Fontaine-l'Evêque	508	29	511	29	511	29	474	27	515	29
Gerpinnes	453	36	401	32	417	33	450	35	520	41
Ham-sur-Heure/Nalinnes	543	40	541	40	520	38	506	37	537	39
Les Bons Villers	326	35	315	33	310	33	298	32	326	34
Montigny-le-Tilleul	438	43	441	43	425	42	428	42	433	43
Pont-à-Celles	649	38	659	38	653	38	610	35	627	36
Global	**14.379**	**34**	**14.279**	**34**	**14.244**	**34**	**13.887**	**33**	**14.561**	**34**

ANNEXE 7 Données relatives à la collecte du papier/carton sur la zone Tibi en 2020

Commune	Population 2020	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.739	393	37	80	7	474	44
Anderlues	12.362	363	29	92	7	455	37
Chapelle-lez-Herlaimont	14.805	435	29	111	7	546	37
Charleroi	202.746	7.111	35	1.514	7	8.625	43
Châtelet	35.668	1.061	30	266	7	1.328	37
Courcelles	31.197	1.098	35	233	7	1.331	43
Farciennes	11.255	330	29	84	7	414	37
Fleurus	23.056	810	35	172	7	982	43
Fontaine-l'Evêque	17.838	515	29	133	7	648	36
Gerpinnes	12.808	520	41	96	7	616	48
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.621	537	39	102	7	639	47
Les Bons Villers	9.467	326	34	71	7	397	42
Montigny-le-Tilleul	10.132	433	43	76	7	509	50
Pont-à-Celles	17.251	627	36	129	7	756	44
Global	**422.945**	**14.561**	**34**	**3.159**	**7**	**17.720**	**42**

ANNEXE 8 Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2016 à 2020

Commune	2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	172	16	171	16	173	16	164	15	214	20
Anderlues	171	14	169	14	164	13	172	14	194	16
Chapelle-lez-Herlaimont	173	12	184	12	208	14	190	13	223	15
Charleroi	2.860	14	2.928	15	2.955	15	2.985	15	3.170	16
Châtelet	490	13	492	14	492	14	538	15	595	17
Courcelles	509	16	502	16	484	15	497	16	540	17
Farciennes	153	13	144	13	147	13	156	14	235	21
Fleurus	324	14	354	16	360	16	335	15	374	16
Fontaine-l'Evêque	211	12	220	12	224	13	226	13	251	14
Gerpinnes	161	13	156	12	157	12	162	13	179	14
Ham-sur-Heure/Nalinnes	180	13	185	14	179	13	182	13	203	15
Les Bons Villers	121	13	121	13	117	12	115	12	135	14
Montigny-le-Tilleul	136	13	135	13	135	13	128	13	148	15
Pont-à-Celles	254	15	259	15	258	15	240	14	265	15
Global	**5.915**	**14**	**6.019**	**14**	**6.054**	**14**	**6.089**	**14**	**6.728**	**16**

ANNEXE 9 Données relatives à la collecte du PMC sur la zone Tibi en 2020

Commune	Population	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés		Collecte en porte-à-porte et en conteneurs enterrés		Recyparcs		Total	
	2020	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.739	214	20	0	0	214	20	10	1	224	21
Anderlues	12.362	194	16	0	0	194	16	12	1	206	17
Chapelle-lez-Herlaimont	14.805	223	15	0	0	223	15	14	1	237	16
Charleroi	202.746	3.168	16	3	0,013	3.170	16	190	1	3.361	17
Châtelet	35.668	595	17	0	0	595	17	34	1	629	18
Courcelles	31.197	540	17	0	0	540	17	29	1	570	18
Farciennes	11.255	235	21	0	0	235	21	11	1	245	22
Fleurus	23.056	374	16	0	0	374	16	22	1	396	17
Fontaine-l'Evêque	17.838	251	14	0	0	251	14	17	1	268	15
Gerpinnes	12.808	179	14	0	0	179	14	12	1	191	15
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.621	203	15	0	0	203	15	13	1	216	16
Les Bons Villers	9.467	135	14	0	0	135	14	9	1	144	15
Montigny-le-Tilleul	10.132	148	15	0	0	148	15	10	1	157	16
Pont-à-Celles	17.251	265	15	0	0	265	15	16	1	281	16
Global	**422.945**	**6.725**	**16**	**3**	**0,006**	**6.728**	**16**	**397**	**1**	**7.125**	**17**

ANNEXE 10 Données relatives à la collecte des déchets organiques en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2016 à 2020

Commune	2016		2017		2018		2019		2020	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	341	32	336	31	335	31	328	31	381	36
Anderlues	384	32	373	31	353	29	357	29	393	32
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charleroi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Châtelet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Courcelles	1.020	33	1.014	32	1.004	32	971	31	1.073	34
Farciennes	0	0	0	0	0	0	0	0	405	36
Fleurus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fontaine-l'Evêque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gerpinnes	436	35	420	33	414	33	415	33	448	35
Ham-sur-Heure/Nalinnes	344	25	366	27	352	26	348	26	395	29
Les Bons Villers	338	36	318	34	313	33	306	32	346	37
Montigny-le-Tilleul	347	34	332	33	333	33	339	34	394	39
Pont-à-Celles	543	32	541	31	543	31	546	31	587	34
Global	**3.753**	**9**	**3.700**	**9**	**3.647**	**9**	**3.610**	**9**	**4.422**	**10**

ANNEXE 11 Données globales sur l'ensemble des recyparcs (quantités en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total depuis l'ouverture
Fréquentation	988.081	786.428	742.980	690.987	752.599	723.062	748.289	744.590	782.569	809.460	710.605	**20.786.279**
Tous déchets confondus	88.243	96.178	95.594	90.094	97.080	93.110	92.003	89.551	90.312	92.615	91.693	**2.173.507**
Inertes	38.097	42.089	41.507	38.817	41.847	39.996	37.582	37.213	37.412	36.947	38.537	**940.228**
Encombrants	11.095	12.090	12.562	12.316	12.806	13.136	13.246	13.738	14.077	14.752	14.906	**381.353**
Bois	9.000	10.324	10.441	9.919	10.955	11.401	11.730	11.952	12.221	13.001	13.643	**148.770**
Déchets verts	15.643	16.551	16.505	15.570	18.008	15.654	16.442	14.033	13.957	14.517	12.079	**370.790**
Papier/Carton	4.862	4.986	4.649	4.339	4.189	4.014	3.911	3.755	3.710	3.794	3.159	**120.218**
Métaux	1.845	1.971	1.995	1.834	1.887	1.861	2.030	1.762	1.656	1.776	1.941	**56.500**
DEEE	1.554	1.687	1.534	1.441	1.464	1.524	1.530	1.485	1.472	1.608	1.689	**26.861**
PMC	812	735	665	604	583	570	557	535	541	521	397	**11.586**
Verre	1.897	1.857	1.744	1.661	1.609	1.523	1.516	1.423	1.389	1.453	1.140	**51.543**
Plastiques	0	0	0	0	plastiques durs en test	à partir d'octobre 2016	36	161	293	403	496	**7.259**
Divers **	843	906	891	834	838	840	864	855	856	896	973	**18.091**
Cart. à Bois.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**920**
Textiles	426	543	553	521	559	576	576	576	577	621	559	**7.287**
Autres déchets***	578	591	619	636	629	232	250	221	247	275	299	**7.023**
Asbeste-ciment	1.064	1.256	1.367	1.012	1.044	1.115	1.067	1.043	1.058	1.086	926	**16.811**
Verre plat	259	299	331	340	397	405	415	544	534	577	547	**4.856**
Pots de repiquage	35	38	33	36	38	34	40	34	P+ au 01/01/2018	P+	P+	**319**
Films plastiques	125	157	146	163	183	189	169	175	251	324	336	**2.323**
EPS	109	99	54	49	46	40	42	47	60	64	67	**770**
Liège	2,900	2,074	0,860	1,260	1,320	1,988	1,820	1,560	1,547	1,443	2,275	**41**
Bougies		0,108	0,480	0,395	0,540	1,200	0,940	1,220	1,200	0,960	1,700	**9**

1994* : année d'ouverture.
Divers** : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets*** : pneus, bâches agricoles, incinérables.

ANNEXE 12 Quantités de déchets collectés par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs (depuis 2010)

Kg/an/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fréquentation	237	188	177	164	179	171	177	177	185	192	168
Tous déchets confondus	211	230	227	214	230	221	218	212	214	219	217
Inertes	91	101	99	92	99	95	89	88	89	87	91
Encombrants	27	29	30	29	30	31	31	33	33	35	35
Bois	22	25	25	24	26	27	28	28	29	31	32
Déchets verts	37	40	39	37	43	37	39	33	33	34	29
Papier/Carton	12	12	11	10	10	10	9	9	9	9	7
Métaux	4	5	5	4	4	4	5	4	4	4	5
DEEE	3,7	4,0	3,6	3,4	3,5	3,6	3,6	3,5	3,5	3,8	4,0
PMC	1,9	1,8	1,6	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	0,9
Verre	5	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3
Plastiques	0	0	0	plastiques durs	en test à partir	d'octobre 2016	0,1	0,4	0,7	1,0	1,2
Divers *	2,0	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,3
Textiles	1,02	1,30	1,32	1,24	1,33	1,37	1,36	1,37	1,37	1,47	1,32
Autres déchets**	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7
Asbeste-ciment	2,5	3,0	3,2	2,4	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,2
Verre plat	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3
Pots de repiquage	0,08	0,09	0,08	0,08	0,09	0,08	0,09	0,08	P+ au 01/01/2018	P+	P+
Films plastiques	0,30	0,37	0,35	0,39	0,43	0,45	0,40	0,42	0,60	0,77	0,79
EPS	0,26	0,24	0,13	0,12	0,11	0,09	0,10	0,11	0,14	0,15	0,16
Liège	0,007	0,005	0,002	0,003	0,003	0,005	0,004	0,004	0,004	0,003	0,005
Bougies		0,0003	0,0011	0,0009	0,0013	0,0028	0,0022	0,0029	0,0028	0,0023	0,0040

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets** : pneus, bâches agricoles, incinérables.

Rapport d'activités
Exercice 2020

Le rapport est téléchargeable
www.tibi.be

Tibi
Entreprise publique de gestion intégrée des déchets
Rue du Déversoir 1 - BE 6010 Charleroi (Couillet)
Tél. : +32 (0)71 44 00 40 - Fax : +32 (0)71 36 04 84
TVA : BE 201 543 234
www.tibi.be - info@tibi.be - 0800 94 234

Éditeur responsable : Philippe Teller | Rue du Déversoir, 1 - 6010 Charleroi (Couillet)